THE LIBRARY
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

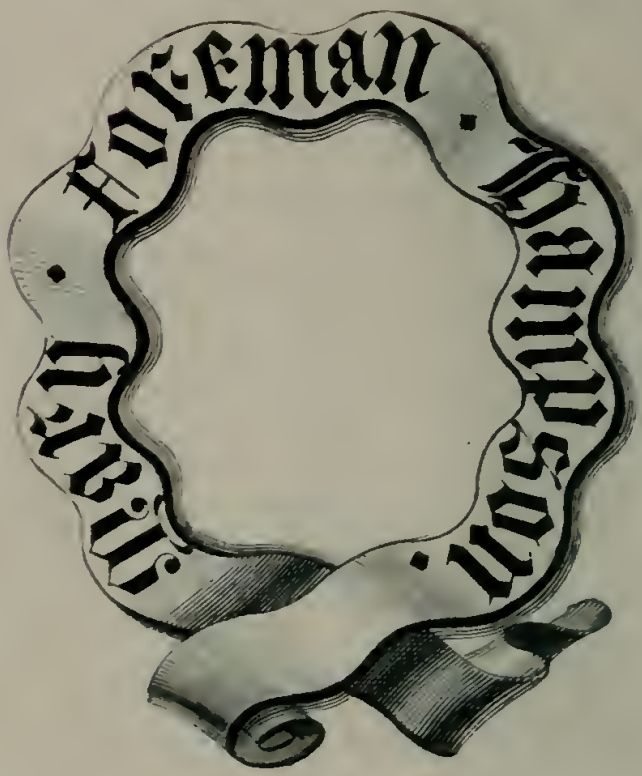

Prince héritier du Trône.

Première Khâtoun, Sultane favorite.

MŒURS

DES OTHOMANS.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE.

950.1
C 27 Mo.
T. 3

MŒURS,

USAGES, COSTUMES

DES OTHOMANS,

ET ABRÉGÉ DE LEUR HISTOIRE;

PAR A. L. CASTELLAN,
Auteur des Lettres sur la Morée et sur Constantinople;

Avec des éclaircissements tirés d'ouvrages orientaux, et communiqués par M. LANGLÈS.

SIX VOL. IN-18, ORNÉS DE SOIXANTE ET DOUZE PLANCHES.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
NEPVEU, Lib., passage des Panoramas, n° 26.
1812.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
PROVO, UTAH

MŒURS,

USAGES ET COSTUMES

DES

OTHOMANS.

PREMIÈRE PARTIE.

Les contrées de l'Europe et de l'Asie les plus renommées par la beauté de leurs sites, la douceur de leur climat, la fertilité de leur sol, la Grèce en un mot, qui se présente le plus souvent à notre imagination enchantée, sous

le voile riant des fictions mythologiques, et que l'histoire peint aussi des plus riches couleurs, est au pouvoir d'un peuple, dont l'origine obscure et les annales n'offrent qu'un tissu d'ignorance et de barbarie.

Les hordes qui envahirent l'Italie et renversèrent le colosse de l'empire romain, se dépouillèrent bientôt de leurs mœurs sauvages ; courbant peu à peu la tête sous l'empire de la civilisation, elles adoptèrent les lois, la religion et jusqu'au langage des peuples vaincus. Les Turks, vainqueurs de l'empire grec, sembloient devoir présenter le même spectacle ; mais, contre toutes les apparences, ils ont conservé leur caractère primitif : semblables à ces plantes exotiques, qui, transplantées dans un sol favorable, se propagent

avec rapidité, et, loin de dégénérer, conservent leur port et leur feuillage qui contrastent avec les végétaux indigènes qu'elles finissent par étouffer.

Nous avons suivi la marche et les progrès des Turks. Nous avons vu leurs monarques étendre peu à peu leur empire, faire trembler l'Europe, puis se restreindre dans des limites plus circonscrites, mais aussi, dans lesquelles ils se maintiennent, quoique par artifice, et en quelque sorte sur la foi de leur ancienne renommée; car, comme l'a dit M. de Bonald : « Ces conquérants ne sont encore, » depuis leur invasion en Grèce, » qu'un corps d'armée barbare qui » campe au milieu de l'Europe civi- » lisée, et qui, pour se retirer, n'a qu'à » plier ses tentes, et passer en Asie. »

Le contraste de cette nation avec celles qui l'environnent est d'autant plus piquant, que ces dernières semblent avoir effacé insensiblement l'empreinte de leur origine. La curiosité, le commerce, les guerres même, ont ouvert entre elles des communications, établi des rapports, qui, pour ainsi dire, ont fondu leurs nuances locales, et produit un tel mélange de mœurs, de coutumes, et même de langages, que tôt ou tard les nations européennes ne formeront peut-être qu'un seul peuple, une seule famille, sous un chef unique.

Déjà la Grèce moderne a perdu une partie de sa physionomie barbare ; elle se polit, s'éclaire; son costume change, et les Grecs sont à la veille de prendre les livrées des nations modernes.

Les Turks seuls ont repoussé en quelque sorte les avances des autres nations, et refusé de faire partie de cette grande famille; ils sont loin de ployer sous le joug des convenances, qui lient les autres peuples, et leur donnent ce caractère particulier qu'on peut nommer européen; ils conservent enfin ces traits fortement prononcés qui décèlent leur origine septentrionale : c'est sous ce rapport que nous allons les envisager, en nous attachant à faire ressortir cette opposition de caractère, de mœurs, d'usages et de costumes.

DEVLÉTI-YUREK (*l'Intérieur*) (1).

LE SULTHAN (2).

Les chefs des Sarrazins, héritiers du zèle de Mahomet, poursuivirent après

(1) Devléti-Yurek (puissance du cœur), mots techniques et sacrés qui désignent collectivement ce que renferme l'enceinte du sérail, et ce qui fait l'objet de la première partie de cet ouvrage. Le peuple ne les prononce qu'avec respect.

(L-s.)

(2) Ce souverain est représenté, sur la gravure en regard, donnant des ordres au grand-vizir.

lui leurs conquêtes, sous le voile de la religion. Après avoir subjugué la Syrie, ils se répandirent dans la Perse, passèrent de là en Egypte, et, suivant les côtes d'Afrique, ils pénétrèrent dans la Mauritanie : jusqu'alors il n'y avoit eu qu'un khalife, ou chef de la religion mahométane; il combattoit par ses lieutenants, qui avoient le nom de *sulthan*. Les victoires que ces derniers ne cessoient de remporter, en agrandissant l'étendue des domaines du khalyfe, en amenèrent aussi le partage. Il y eut trois khalyfes, un à Baghdad, un à Damas, et un autre au Caire. L'ambition des sulthans renversa la subordination primitive : ils voulurent être souverains à leur tour, et vinrent à bout de réduire les khalyfes aux fonctions sacrées. Ils

usurpèrent la puissance temporelle, observant de se faire couronner par les khalyfes, qui se multiplièrent, et demeurèrent indépendants les uns des autres.

Othman, le fondateur de l'empire Turk, fut un de ces *sulthans ;* et depuis, ce titre est resté attaché presque exclusivement aux princes de la maison othomane (1). Ce n'est guère que

---

(1) Le mot *sulthan* est arabe ; il répond à celui de *khan*, qui est tatar. Ce terme se joint à un pronom, et s'applique communément à tout le monde, sans distinction. *Sulthanum* équivaut, en turk, au mot monsieur : mais si on emploie le mot *sulthan* tout seul ou seulement avec l'article *âl* (le), alors il désigne l'empereur. L'épithète de *pâdchâh*, mot persan, est réputée plus excellente. On accorde aussi le

sous Mahomet II, le destructeur de l'empire grec, que les sulthans prirent l'attitude imposante, qui fixa sur eux les regards étonnés de l'Europe, où l'on accueillit avec avidité les notions les plus étranges et les récits les plus mensongers sur les Turks : c'est de nos jours seulement que les voyageurs, par leurs relations, ont donné une assez juste idée de cette nation.

Les trois principaux titres consacrés par la loi aux divers caractères de la sou-

---

titre de sulthan au fils du khan de la Tatarie-Crimée. Le mot *kchâh* signifie aussi *le roi*, au jeu des échecs, que nous avons reçu des Persans, qui probablement l'ont pris des Indiens. De là *châh mât* (le roi est mort), que nous rendons par *échec et mat*, et les Italiens par *scacco matto*.

L-s.

veraineté, et dans les différents siècles du mahométisme, ont été les titres d'*émyr* (chef, prince), qui étoit alors synonyme de *mélik* (roi), et de *sulthan* (puissant) pour l'autorité temporelle; celui d'*imam*, pour l'autorité spirituelle, et celui de *khalyfah* (1), pour la réunion de l'un et de l'autre glaive. Tous les autres titres des monarques othomans sont autant de surnoms que le faste ou l'ostentation leur ont fait prendre, à l'exemple des plus grands monarques de l'Orient,

(1) Ce mot, dont nous avons fait *Khalyfe* ou *Calife*, et qui signifie lieutenant du prophète, réunissoit l'un et l'autre pouvoir. Le grand-seigneur, parmi ses titres nombreux, prend encore aujourd'hui celui de *khalyfah*. Il se qualifie aussi du nom de *khan*. (L-s.)

surtout de ceux des anciens Perses : mais le sulthan affecte surtout de prendre celui de *zillûllah*, ombre de Dieu ; ce titre qui semble apposer à ses édits le sceau de la Divinité, commande la plus aveugle obéissance, et bannit de l'esprit de ses sujets toute idée de résistance à ses volontés. Le protocole d'un de ses firmans donnera une idée de la multitude des titres qu'il affecte de prendre.

« Moi qui, par l'excellence des faveurs infinies du Très-Haut, et par l'éminence des miracles remplis de bénédiction du chef des Prophètes (à qui soient les saluts les plus amples, de même qu'à sa famille et à ses compagnons), suis le sulthan des glorieux sulthans, l'empereur des puissants empereurs, le distributeur des

couronnes aux khosrou qui sont assis sur les trônes, l'ombre de Dieu sur la terre, le serviteur des deux illustres villes de la Mekke et de Médyne, lieux augustes et sacrés où tous les musulmans adressent leurs vœux; le protecteur et le maître de la Sainte-Jérusalem; le souverain des trois grandes villes de Constantinople, Andrinople et Brousse, de même que de Damas, odeur du paradis; de Tripoli, de Syrie; de l'Egypte, la rareté du siècle, et renommée pour ses délices; de toute l'Arabie, de l'Afrique, de Barcah, de Kesrouân, d'Alep, des Iracs arabe et persique, de Bassorah, de Lahsah, de Dalem, et particulièrement de Baghdad, capitale des khalyfes; de Rakka, de Mossoul, de Chehrezour, de Dyarbekir, de Zoul-Cadryeh, d'Erzéroum la

délicieuse, de Sébaste, d'Adanah, de la Caramanie, de Kars, de Tchildir, de Van; des îles de Morée, de Candie, Chypre, Chio et Rhodes; de la Barbarie, de l'Ethiopie; des places de guerre d'Alger, de Tripoli et de Tunis, des îles et des côtes de la mer Blanche et de la mer Noire, des pays de Natolie, et des royaumes de Romélie, de tout le Kurdistan, de la Grèce, de la Turkomanie, de la Tatarie, de la Circassie, du Cabarta et de la Géorgie, des nobles tribus des Tatars et des hordes qui en dépendent, de Kaffa et autres lieux circonvoisins, de toute la Bosnie et dépendances, de la forteresse de Belgrade, place de guerre; de la Servie, de même que des forteresses et châteaux qui s'y trouvent; des pays d'Albanie,

de toute la Valaquie, de la Moldavie et des forts et fortins qui se trouvent dans ces cantons ; possesseur enfin de villes et de forteresses dont il est superflu de rapporter et de vanter ici les noms ; moi qui suis l'empereur, l'asile de la justice et le roi des rois, le centre de la victoire, le sulthan, fils de sulthan ; moi qui, par ma puissance, origine de la félicité, suis orné du titre d'empereur des deux terres, et, pour comble des grandeurs de mon khalyfat, suis illustré du titre d'empereur des deux mers. »

Les musulmans croient que le gouvernement monarchique est le plus durable et le plus parfait, et que leur souverain exerce une portion du pouvoir céleste. Maître de la vie, de l'honneur et de la fortune de ses sujets, sa

volonté n'est pas néanmoins entièrement au-dessus du Coran, des décisions du corps des oulémas, ou des fetva du mufty : à la vérité, le plus souvent elle devient loi elle-même, et alors elle s'exécute comme les arrêts du destin. Perdre la vie au service, ou par les ordres du sulthan, c'est être martyr ; la désobéissance, ou l'opposition à ses ordres est un signe certain de réprobation. Si le sulthan veut faire périr son premier ministre, il lui signifie sa sentence par écrit, en ces termes : « *Tu as mérité la mort*, par telle ou telle cause, *et notre volonté est qu'après avoir accompli l'abdet*, c'est-à-dire l'ablution de la tête, des mains et des pieds, *et fait le namaz*, ou prière selon la coutume, *tu résignes ta tête à ce messager*, *capydjy-bachy*, *que*

nous t'envoyons à cet effet. » Il obéit sans hésiter, de peur d'être réputé infidèle, et retranché, comme tel, du *djemeàt*, ce qui répond chez nous à être rejeté de l'Eglise, ou excommunié (1). Plusieurs grands personnages, traités de la sorte, pour leur désobéissance, se sont mis à la vérité à couvert du danger, par la fuite ou par la force des armes ; mais leur réputation a été flétrie : on les qualifioit par dérision du nom de *firâry*, fugitif ; et leur ignominie a été per-

(1) L'homme condamné par le sulthan est un proscrit que ses propres femmes abandonnent avec horreur. Les pachas, capables de résister, font couper la tête au capydjy-bachy. On n'a jamais pu avoir celle de Djezzar, pacha de Syrie, qui s'étoit établi à Saint-Jean-d'Acre. (L-s.)

pétuée en la personne de leurs enfants, qui ont conservé le nom infâme de *firâry oghoullary*, enfants de fugitifs.

Bien plus, selon la doctrine ou la prévention des Turks, leur empereur a le privilége de pouvoir impunément mettre à mort chaque jour quatorze de ses sujets, sans même encourir le reproche de tyrannie, parce qu'il est censé agir involontairement, et en vertu d'inspirations divines, qu'on ne doit pas chercher à approfondir ; cependant, ils ont toujours excepté le parricide et le fratricide, que nul prétexte ne peut justifier. Les frères et les proches parents des empereurs qui ont été mis à mort pendant les deux premiers siècles de la monarchie, leur semblent des victimes injustement sacrifiées ; à moins qu'une rébellion

ouverte dans leur sandjac (gouvernement) n'ait forcé les nobles à consentir à leur mort. Soléïman Ier abolit les sandjacs, et fit une loi pour assurer la vie des parents de l'empereur, avec cette précaution pour les empêcher de conspirer, qu'on les tiendroit enfermés, hors de la vue du peuple : ils sont, en effet, plus ou moins resserrés, selon l'humeur du sulthan, et le Palais Impérial leur sert de prison.

Les khalyfes avoient adopté, pour l'ordre de succession, comme loi positive, que les seuls descendants des souverains seroient héritiers du trône, à moins que le monarque n'en eût disposé avant sa mort, d'une manière solennelle, en faveur d'un prince collatéral, au préjudice de ses enfants. La maison othomane suit fidèlement cette

loi, qui garantit la couronne et l'état des funestes inconvénients de la minorité : elle n'a cependant pas toujours respecté le droit d'aînesse parmi les princes majeurs.

Les quatorze premiers sulthans, depuis Othman Ier jusqu'à Achmet Ier, ont régné successivement de père en fils ; mais, à la mort de ce dernier, comme ses enfants étoient en bas âge, le dyvan, d'après l'esprit de la loi, proclama sulthan le frère du monarque défunt, et le premier des princes collatéraux qui eût été enfermé au sérail. C'est là l'époque où l'ordre de la succession au trône fut, pour ainsi dire, interverti, et où régna avec plus d'empire que jamais, cette loi politique du sérail, si contraire à l'esprit de la législation religieuse, d'enfermer à perpé-

tuité tous les princes collatéraux, et de condamner à mort leurs enfants de l'un et de l'autre sexe : cet arrêt sanguinaire s'étend jusqu'aux petits-enfants ou descendants mâles des sulthans, issus des princesses du sang que l'on marie à des vizirs ou à des pachas. On a soin de ne composer le harem des princes collatéraux que de jeunes filles esclaves, auxquelles on fait prendre divers breuvages propres à tarir dans leur sein les sources de la fécondité. Si ces moyens dénaturés sont insuffisants, si ces infortunées ont le malheur de concevoir, le jour de la naissance de l'enfant est en même temps celui de sa mort : la sage-femme qui le reçoit est tenue, au risque de sa tête, de ne pas le laisser vivre ; elle n'ensanglante cependant jamais ses mains ; ce seroit un

attentat contraire au respect dû au sang impérial : mais elle s'interdit ses fonctions, et ne noue pas le cordon ombilical : tel est le genre de mort réservé à ces rejetons du sang des sulthans.

Depuis que les princes héritiers du trône ont été condamnés à une étroite prison, où toutes les facultés morales et intellectuelles s'énervent, on n'a plus retrouvé chez les monarques musulmans le génie des Othman, des Mahomet et des Sélym. L'influence de cet usage est le principe de tous les malheurs de l'empire, qu'elle semble avoir frappé d'une stérilité prématurée, en étouffant tous les germes de la propagation des lumières.

Aux approches de la circoncision de leurs fils, les sulthans envoient des messages à tous les vizirs, pachas,

beygs, sandjacs, vaïvodes, et enfin à tous ceux qui sont revêtus de quelques grands emplois, et même aux simples courtisans, pour leur donner avis du jour de cette cérémonie, et en même temps les faire souvenir qu'elle doit être solennisée par leurs présents. Cette sorte de tribut devient une règle générale ; et ceux qui sont préposés à la garde des frontières, ne pouvant assister en personne à la cérémonie, sont obligés d'envoyer leurs présents. Les ambassadeurs sont aussi invités, et ils ne sauroient se dispenser, pour l'honneur de leurs maîtres, de paroître les mains pleines. Tous ces présents s'élèvent presqu'à la moitié des revenus annuels du sulthan.

Il est d'ailleurs l'héritier universel des familles. La fortune ne passe du père

aux enfants que quand il le permet : c'est ainsi, disent-ils, qu'en détournant l'eau du pied de l'arbre on l'empêche de grandir. Chez les grands, l'excès des richesses devient un crime; et le sulthan ne laisse ses ministres s'engraisser de la substance du peuple que pour en grossir tôt ou tard son trésor. C'est une mer qui a ses marées, mais qui finit par absorber tous les fleuves et ruisseaux des fortunes privées.

Depuis Amurat II, il a passé en loi chez les Turks que l'empereur, s'il est à Constantinople, aille le lendemain de son avènement au trône, visiter en grande cérémonie le monument d'Ey-ub-Enssary, qui est dans le faubourg appelé Ey-ub-Enssary. Là, le Cheykh ou supérieur du monastère des Dervyches, lui ceint l'épée, et termine la

cérémonie par ces paroles : *Allez, la victoire est à vous ; mais elle ne l'est que de la part de Dieu.* Si le sulthan se trouve absent de la capitale, il ne manque pas à son retour d'accomplir cette action solennelle qui est de rigueur.

On n'aborde le sulthan qu'avec beaucoup de formalités : qui que ce soit n'est admis à lui baiser la main. Le grand-vizir, lorsqu'il paroît en sa présence, plie trois fois le genou droit, et touche la terre de la main droite qu'il porte ensuite à sa bouche et à son front. Il renouvelle cet acte de soumission en se retirant. Il est aussi d'usage que ceux qui se présentent devant le sulthan marchent vite : marcher à pas lents tient de la majesté, et ne peut se faire devant ce souverain sans la plus grande inconvenance.

Les sulthans invitoient quelquefois les grands-officiers à leur table. Soléïman Ier, à l'occasion de la circoncision de ses trois fils, donna un festin splendide : il ne mangea pas seul ; mais il ordonna au mufty et au cazy-asker de s'asseoir à sa droite, et il voulut qu'à sa gauche fût placé son khodjah, ou précepteur ; la seconde table fut pour les vizirs, la troisième pour les pachas, et les oulémas (le corps des gens de loi), et les autres officiers civils et militaires prirent place chacun selon son rang ; une table séparée fut dressée pour les ambassadeurs étrangers : mais cette coutume se perdit bientôt. La majesté du trône semble interdire au monarque de descendre en aucun temps à cette familiarité qui est chez nous le charme de la vie. Sa

Hautesse est presque toujours seule à table. Quelquefois elle y admet ses enfants et les princes de sa maison, rarement les sulthanes, et jamais aucun ministre d'Etat, aucun grand-dignitaire.

On juge bien que le sulthan doit disposer de toutes les ressources que lui procure un pays fertile en tout ce qui peut contribuer à la bonne chère. Cependant pour l'ordinaire la tempérance et la sobriété sont aussi naturelles au souverain qu'au reste de la nation. Il y a des sulthans qui n'ont vécu que du médiocre revenu de leurs jardins; et quelques-uns ont poussé la frugalité jusqu'à ne vouloir exister que du produit du travail de leurs mains (1).

(1) C'est un principe fondamental de

On montre à Andrinople les outils dont le sulthan Amurat se servoit pour faire des flèches que l'on vendoit à son profit dans le sérail ; et les courtisans mettoient sans doute un prix très-élevé à ces ouvrages de leur empereur.

Après dîner, le sulthan fait le kièf, c'est-à-dire qu'après avoir pris le café dans l'un des kiosques du sérail, il fait la méridienne, ou préside aux jeux de ses esclaves, qui font de la musique,

---

la religion musulmane, que nulle créature n'est exempte de travailler, d'après l'exemple des patriarches : David étoit forgeron, etc. Voilà pourquoi la plupart des khalyfes, des sulthans, etc., avoient une espèce de profession, et vendoient le produit de leur industrie et de leurs loisirs à des courtisans qui payoient très-cher ces objets. (L-s.)

ou exécutent des danses voluptueuses en sa présence. Quelquefois il prend le plaisir de la pêche, ou de la promenade sur le canal de la mer Noire; il va visiter quelqu'une de ses maisons de plaisance; souvent il ne sort que le vendredi, pour aller à la mosquée, et c'est un devoir auquel il ne peut manquer, fût-il même assez grièvement malade. On sait que le sulthan Othman s'étant dispensé de paroître à la mosquée un vendredi, ne put calmer le peuple, qu'en se déterminant à se rendre la semaine d'ensuite en cérémonie à Sainte-Sophie, malgré l'état de foiblesse et de langueur où l'avoit réduit la maladie. Ce prince, à son retour, déjà chancelant sur son cheval, et soutenu par les gens de pied qui l'environnoient, perdit connoissance

entre les deux portes qui séparent les cours du sérail; on lui jeta un schall sur la tête, et il mourut quelques instans après avoir été transporté dans ses appartements. Le despotisme des sulthans est donc au-dessous du despotisme du peuple ou de l'usage.

Les Turks ne mentionnent la mort de leurs sulthans que dans les termes les plus honorables; ils diront : *L'âme de Sa Hautesse a quitté, de son consentement et propre désir, le monde, qui est le port de l'orgueil, pour entrer en possession de biens intarissables.* Ils considèrent tous leurs empereurs comme des saints : les plus révérés sont Othman Ier, Amurat Ier, Mahomet II et Bajazet II; on tient aussi pour saints quelques-uns des princes du sang, et une opinion constante leur

attribue à tous des miracles. On croit encore aujourd'hui que les malades qui vont pieusement visiter leurs tombeaux, en faisant usage de la terre qui couvre ou qui environne leur sépulture, se guérissent de leurs infirmités.

LE SÉRAIL (*Séray*).

LORSQUE Mahomet II s'empara de Constantinople, il se fit conduire au Palais impérial des empereurs grecs, et, en y entrant, il prononça ce distique persan : *L'araignée a filé sa toile dans le Palais impérial ; la chouette fait la sentinelle sur les tours d'Efracyab*, faisant allusion à un palais des monarques persans, dont les orientaux racontent bien des fables. En effet, la noble demeure des successeurs de Constantin, dont l'empire passoit à de nouveaux maîtres, fut abandonnée. Mahomet bâtit le palais qu'on nomme aujourd'hui le vieux

sérail, et ce ne fut que long-temps après que le grand Soléïman, prince magnifique et protecteur des lettres et des arts, fit construire le sérail actuel dont le site est parfaitement choisi. C'est une pointe de terre de figure triangulaire, qui est baignée à l'est par les eaux du Bosphore, au nord par celles du Port, et qui n'est séparée de la ville que par une haute muraille percée d'une porte fortifiée qui est la principale entrée du palais, qu'on appelle la *Sublime Porte* (1), nom qui a passé au gou-

(1) Ce nom qu'on donne à la cour othomane annonce l'origine nomade du souverain et de la nation. Habitués à vivre sous des tentes, les sujets ne pouvoient être admis dans celle de leur prince : elle eût été bientôt remplie. On s'assem-

vernement turk. Les murs du sérail marquent, dit-on, l'enceinte de l'antique Byzance. Ils ont à peu près trois milles de circuit, et enferment des jardins plantés d'arbres toujours verts, au milieu desquels sont situés les bâtiments irréguliers du sérail ou palais de Sa Hautesse. Le caprice des différens sulthans a déterminé le mode et l'emplacement de ces constructions. Les minaréhs, les coupoles, les dômes recouverts de plomb doré, dont les sommités contrastent avec celles des cyprès, des pins, des cèdres, et d'au-

---

bloit donc autour de cette tente, et lui, placé à la porte, dictoit ses arrêts et ses décisions. De là le nom de Porte, et beaucoup d'autres termes relatifs à la vie nomade, conservés dans l'organisation du gouvernement othoman. (L-s.)

tres arbres d'un vert plus ou moins foncé, offrent, de la mer et des hauteurs de Galata, un coup d'œil admirable. Si l'on se rapproche du sérail, au lieu de ce point de vue séduisant, on n'aperçoit plus qu'une muraille élevée, barrière que la pensée ne franchit que pour se reporter avec effroi sur les sanglantes exécutions dont aucun lieu du monde, plus que cette enceinte, n'a été le témoin : souvent, à l'entrée de la porte principale, sont posées sur de grandes soucoupes, ou sur un sale fumier, les têtes des employés subalternes du sérail, ou des personnages marquants, qu'un caprice du despote, ou une intrigue obscure a fait condamner au fatal cordon.

Entre beaucoup de titres pompeux donnés par les Turks à la première

Porte du sérail, tels que ceux de Porte unique, Nid du bonheur, Fondement de force et de puissance, on doit distinguer celui de *Bâbi-Humâïoûn* (Porte-Auguste). La simplicité de son architecture, qui la fait ressembler à celle d'une forteresse, la rend bien peu digne d'un si beau nom; elle sert d'entrée à une cour plus longue que large, plantée de platanes, et dont quelques parties sont pavées. Tout le monde peut entrer dans cette première cour: Les domestiques et les esclaves des aghas ou des pachas qui ont affaire au dyvan, y restent pour attendre leurs maîtres, et prendre soin de leurs chevaux; mais on y observe le plus grand silence, et si quelqu'un le rompoit, par un ton de voix un peu trop élevé, ou qu'il parût manquer de res-

pect pour la maison du prince, il seroit bâtonné sur-le-champ par les officiers de ronde.

L'infirmerie du sérail est dans cette cour. On y conduit les malades dans de petits chariots fermés, et tirés par deux hommes. Quand la cour est à Constantinople, le premier médecin et le premier chirurgien y font leurs visites tous les jours, et l'on assure que l'on y prend le plus grand soin des malades : on dit même qu'il y en a qui n'y vont que pour s'y reposer, et pour y boire du vin ; l'usage de cette liqueur, défendu sévèrement partout ailleurs, est toléré dans les infirmeries, pourvu que l'eunuque, qui est à l'entrée, ne surprenne pas celui qui le porte ; et l'on trouve bien le moyen d'échapper à sa surveillance.

Outre l'infirmerie, on remarque, dans cette première cour, le bureau du capou-aghacy, la salle d'armes, un vestibule pour les eunuques blancs, la boulangerie, le magasin des provisions, une écurie pour les chevaux particuliers de Sa Hautesse.

La seconde entrée, nommée Porte du milieu, *Orta-Capou*, est aussi qualifiée d'épithètes pompeuses : on l'appelle le passage de la justice, la voie de l'obéissance, le seuil du martyr, parce que c'est sous cette porte que l'on fait mourir les personnes de marque. Elle est flanquée de deux tours, dont l'une, gardée par trente capydjys, sert de prison, et l'autre est habitée par vingt autres capydjys. Elle sert de passage dans la seconde cour, qui est plus belle que la prèmière : les che-

mins en sont pavés, et le reste est en gazon, bien entretenu, et rafraîchi par plusieurs fontaines. Les pachas ne passent pas sans frémir à côté de l'une de ces fontaines, ombragée d'un bouquet de platanes, car plusieurs d'entr'eux y ont été mis à mort.

Le hasneh, et plus correctement khazneh, ou le trésor du sulthan, et sa petite écuric sont à gauche; les offices et les cuisines à droite : ces derniers bâtiments sont couronnés de petits dômes, couverts de plomb, qui font un très-bon effet. Plusieurs ouvertures pratiquées à leur sommet servent de passage à la fumée, le feu s'allumant au centre de ces cuisines, dont chacune a une destination particulière : la première est destinée pour le sulthan, et les autres pour les sul-

thanes, le capou aghacy, les ministres qui se trouvent au dyvan, les pages de Sa Hautesse, les officiers du sérail, les femmes et les filles qui servent dans le palais, et enfin pour tous ceux qui sont obligés de se trouver dans la cour du dyvan, le jour que l'on y rend la justice.

Autour de la cour règne une galerie assez basse, couverte de plomb, et soutenue par des colonnes de marbre. Le sulthan peut seul entrer à cheval dans cette cour : la petite écurie s'y trouve; mais il n'y a de place que pour environ trente chevaux : on serre les harnois dans des salles qui sont au-dessus. La finesse de la broderie, et les pierres précieuses dont ils sont ornés les mettent au-dessus de toute comparaison avec les nôtres. La grande

écurie dans laquelle on entretient environ mille chevaux pour les officiers du sulthan, est du côté de la mer, sur le Bosphore.

La salle où se tient le dyvan, c'est-à-dire, où l'on rend la justice, est à gauche, tout au fond de la cour; et à droite est une porte par où l'on entre dans l'intérieur du sérail : le passage n'en est permis qu'aux personnes mandées. La salle du dyvan est grande mais basse, couverte en plomb, lambrissée et dorée assez simplement à la moresque : on n'y voit qu'un grand tapis étendu sur l'estrade où se mettent les grand-officiers qui composent le conseil; c'est là que le grand-vizir, assisté de ses conseillers, juge sans appel de toutes les causes civiles et criminelles : en son absence le caïmacam

tient sa place. C'est aussi dans cette salle qu'on donne à manger aux ambassadeurs le jour de leur audience; et c'est là où se borne tout ce qu'il est libre aux étrangers de voir dans le sérail.

La troisième porte, qui répond aux deux autres, sert d'entrée à une troisième cour qui communique aux appartements intérieurs du sérail; elle est gardée par un capydjy-bachy, et son nom turk est *Bâbi-séàdet*, Porte de félicité. L'on y dresse le trône impérial le jour du Béyram.

Les murailles qui entourent cette troisième cour sont d'une hauteur extraordinaire, pour dérober la vue des appartements. On ne découvre que l'extrémité des dômes surmontés d'une boule et d'un croissant doré

qui offrent, avec les pointes des cheminées couvertes de plomb doré, un aspect assez agréable. Il règne autour de cette cour une galerie surmontée de dômes qui se touchent, et qu'on peut regarder comme les vestibules des divers appartements.

Avant l'intéressant voyage de M. Pouqueville, et le bel ouvrage de M. Melling, on n'avoit en Europe que des notions bien imparfaites sur l'intérieur du sérail où nul étranger ne peut pénétrer. A défaut de notions véritables, l'imagination de certains voyageurs nous avoit dépeint les palais et les jardins du sérail tels que ceux de l'enchanteresse Armide. Ce n'étoit partout que fontaines faites des marbres les plus précieux, qu'appartements dont les murs étoient revêtus d'ivoire,

de nacre de perle, de bois d'olivier, incrustés de saphirs et d'eméraudes. L'or, les perles, les diamants en rehaussoient tous les ameublements. L'eau de rose jaillissoit en gerbes, retomboit en nappes dans les bassins de porphyre. M. Pouqueville, qui a pénétré dans le sérail, n'a vu dans des jardins de cent vingt pas de longueur sur cinquante de largeur, que des bassins étroits et des jets d'eau en miniature. Le *kiochk* ou kiosque du sulthan, appelé *Yegny-kiochk*, nouveau kiosque, lui parut, à la vérité, plus digne de sa curiosité : il est d'une forme ovale, de trente-six pieds dans son plus grand diamètre, orné de lambris richement peints, de belles glaces, d'un très-beau lustre, d'une fontaine en cristal d'où jaillit une eau

limpide. Les murs sont embellis de dessins de fleurs très-soignés. Dans le jardin, des voûtes souterraines aboutissent sur le quai à de petites portes de fer, qui offrent au sulthan la possibilité d'échapper aux dangers qui naissent pour lui au sein même de son palais.

Toute représentation de figure humaine étant interdite par la loi, il n'y a dans les appartements ni tableaux, ni gravures, ni statues. Les décorations consistent en arabesques rehaussées d'or, d'azur, entremêlées de fleurs, de paysages, de cartouches chargées de sentences arabes et de versets du Coran.

Les bassins, les bains, les fontaines jaillissantes sont les délices des Orientaux: l'eau circule dans presque tous

leurs appartements, où elle répand une agréable fraîcheur, qui se mêle à la vapeur des essences aromatiques et au parfum des fleurs les plus rares. Toutes les constructions sont terminées en dômes ou en pointes chargés de croissants dorés. Les balcons, les galeries, les belvédères, sont les endroits les plus agréables de ces appartements.

Suivant un voyageur de nos jours, M. Beauvoisins, les bâtiments du sérail peuvent loger vingt mille âmes, quoiqu'en ce moment toute la maison du sulthan n'excède pas dix mille âmes, ses gardes et ses domestiques compris.

Les dehors de ce palais, du côté du port, n'ont de remarquable que le kiosque en face de Galata. Il est soutenu par douze colonnes de marbre.

L'intérieur est peint en arabesques et richement meublé. Le sulthan y vient quelquefois pour avoir le plaisir de remarquer ce qui se passe dans le port, ou pour s'embarquer lorsqu'il veut se promener sur le canal.

Le pavillon, qui est du côté du Bosphore, est plus élevé que celui du port, et il est bâti sur des arcades qui soutiennent trois sallons surmontés de dômes dorés. Le prince vient s'y divertir avec ses femmes et ses nains.

Tous les quais qui bordent le sérail sont couverts d'artillerie. Les canons sont braqués à fleur d'eau, et la plupart sans affûts. La plus grosse de ces pièces est celle qui obligea, dit-on, Baghdad à se rendre au sultan Amurat. Le bruit de cette artillerie est de bon augure pour les mahométans; car il

leur annonce la fin de leur carême, les jours de réjouissances, ou la nouvelle de quelque victoire.

LE HAREM (*Hharem*).

Le *harem* (ce mot arabe signifie *sanctuaire*), est la partie la plus reculée et la plus inaccessible du sérail; il est entouré d'arbres touffus qui le dérobent aux regards. Des gardiens incorruptibles, qui veillent nuit et jour, semblent vouloir en écarter jusqu'à la pensée. Ce lieu est presqu'inconnu en Europe, et l'on ne peut en prendre quelque idée que d'après le récit des femmes du pays qui y sont admises avec beaucoup de difficultés; car aucune Européenne, aucune ambassadrice ne peut se flatter d'avoir

pleinement réussi dans ses tentatives à cet égard (1).

---

(1) M. Pouqueville, docteur en médecine, maintenant consul en Morée, a pénétré dans le harem avec M. Fornier, commissaire des guerres et membre de la Légion-d'Honneur, par le moyen du jardinier du sulthan, Allemand, natif de Radstadt, nommé M. Jacques : c'est aussi par le même M. Jacques qu'il fut permis de parcourir ces lieux à M. Beauvoisins, et il invoque à cet égard le témoignage de M. Jambon-Saint-André, préfet de Mayence, pour garant de détails qu'il devoit, sans doute, donner sur le harem ; mais dont sa brochure, intéressante sous d'autres rapports, n'offre pas la moindre trace. D'ailleurs, l'ouvrage de M. Pouqueville, intitulé *Voyage en Morée, à Constantinople, en Albanie, etc.*, Paris, 1805, 3 vol. in-8°, a été publié plusieurs années avant la relation de M. Beauvoisins.

Ce n'est que dans l'ouvrage de M. Pouqueville, que l'on trouve sur le harem d'été une notice assez étendue. La cour étant à Béchyk-Tâch, maison de plaisance du grand-seigneur, sur le canal, M. Pouqueville fut introduit dans le harem de Constantinople, par la porte de fer, appelée Kutchuk-harem-capoucy ; après l'avoir passée, et près de franchir une autre porte en bois, à douze pieds de la première, son conducteur, ayant aperçu des Turks dans l'intérieur de la cour, crut prudent de faire entrer M. Pouqueville, et les personnes qui étoient avec lui, dans l'appartement des femmes esclaves. Il vit une vaste galerie, au premier, de trois cents pieds de longueur sur quarante-cinq de largeur, percée sur les deux côtés, d'un grand nombre

de fenêtres, et divisée dans toute sa longueur, par un double rang d'armoires, qui semble en former comme deux galeries distinctes ; près des fenêtres, sont ménagés de petits espaces, environnés d'une balustrade de trois pieds de haut, et garnis de sophas, sur lesquels les odahlycs couchent réunies par bandes de quinze. Entre ces sophas et les armoires où chacune d'elles renferme ce qu'elle possède, il y a un corridor, large de six pieds, qui permet de circuler autour de cette galerie, qui peut contenir trois cent cinquante odahlycs. Malgré la hauteur des planchers, élevés de près de vingt pieds, si l'on réfléchit à l'air que doivent respirer trois cent cinquante femmes ainsi rassemblées, on peut penser

que leur condition est extrêmement rigoureuse.

Aux deux extrémités de cette double galerie, se trouvent des escaliers qui ferment, en haut, par deux espèces de trappes à deux battans, qui sont très-difficiles à soulever à cause de leur poids, et qu'on peut assujétir par des barres de fer transversales qui servent de verroux. Le plancher, les murs, le plafond, n'offrent rien de remarquable; et le soir, quelques bougies de cire jaune, isolées sur de hauts chandeliers, dissipent à peine les ténèbres, en répandant, dans ce local, les reflets d'une lumière lugubre.

Le plan du harem est établi sur un vaste carré, dont chaque côté est d'environ deux cent soixante pas. Les chambres de l'édifice, du côté de la

mer, sont soutenues par des colonnes de marbre blanc de Paros, d'une proportion régulière, et terminées par des chapiteaux ioniques : elles sont distantes les unes des autres de quinze pas, reposent sur des cercles de bronze qui, jadis, ont dû être dorés. Dans les intervalles des colonnes, au lieu de lustres élégans, quelques lanternes fournissent à peine ce qu'il faut de lumière pour que les gens de l'intérieur puissent vaquer à leur service pendant la nuit.

La partie du harem qui est vis-à-vis celle où se voient les colonnes, est adossée aux remparts de la deuxième enceinte, dont la direction change. Elle contient trois pavillons des sulthanes, divisés entr'eux et peints de couleurs différentes. Ces pavillons ne forment

pas des maisons isolées, mais ils font partie de l'ensemble général, et l'étiquette seule ou la jalousie y a établi des limites. Le côté du jardin par lequel entra M. Pouqueville, est consacré au logement des esclaves, et on y trouve les cuisines. Dans la partie qui lui est opposée, on ne voit qu'une haute muraille crenelée, avec une porte qui ouvre sur une seconde cour où sont les appartements des esclaves noirs et du qyzlar-âghâcy ou chef des eunuques. Une partie de ces êtres qui n'appartiennent plus à aucun sexe, se tient accroupie près de cette porte; et ceux qui sont dans la cour intérieure ne quittent jamais le mousquet. L'espace compris dans ce carré est occupé par des jardins mal tenus, et par une terrasse qui divise la cour,

de l'orient à l'occident. C'est dans cette cour du harem qu'on célébroit la fête des Flambeaux, abolie depuis long-temps dans le sérail.

Quelques bouquets de lilas et de jasmins, des saules pleureurs qui se courbent en voûte sur un bassin, des arbres à soie, sont l'ornement de cet Eden imaginaire, que les femmes mêmes qui l'habitent prennent plaisir à dévaster, dès qu'il y paroît quelque fleur qui frappe leur curiosité.

L'appartement de la première sulthane consiste en une vaste chambre carrée, ayant vue sur la cour, et dont les lambris sont chargés de dorures et de glaces. Notre voyageur y vit des commodes d'acajou, et rien de plus, les sophas ayant été transportés à Bechyk-Tach pour le service de cette

princesse ; ce qui prouve que les palais de Sa Hautesse ne sont pas très-riches en meubles.

De la chambre de la première câdyn ou khatoun, en suivant un corridor étroit et tortueux, éclairé par quelques lucarnes qui donnent sur la mer, on communique à l'appartement de la valydéh-sulthane, ou mère du sulthan régnant ; il est bâti en partie sur le kiosque qu'on connoît sous le nom de kiosque de la sulthane-valydéh, et dont on admire les colonnes de marbre qui se voient en dehors sur le quai. Deux secrétaires, un gros lustre de cristal d'un goût ancien, des murailles revêtues de glaces, des sophas en brocard de Lyon, quelques vases à fleurs, en porcelaine, en composent l'ameublement. On monte à la partie de

l'appartement qui se trouve sur le kiosque extérieur, par six degrés de toute l'étendue de cette pièce, couverts d'un drap rouge écarlate, brodé aux angles. En haut est une estrade, et un oratoire fermé par une grille dorée, dans lequel la sulthane fait ses *namaz* ou prières. A côté de cet oratoire est un petit minaret doré qu'on voit à l'extérieur : de ce point on a une vue magnifique sur tout le Bosphore.

Une chambre de bain, totalement revêtue en marbre blanc, mérite l'attention, quoiqu'elle ne soit pas dans le style oriental, et que la baignoire elle-même ne soit point un ouvrage des Turks. Elle ressemble plutôt à un sarcophage antique auquel on a donné cette destination. Le parquet est tellement uni et rapproché, qu'on le croi-

roit formé d'une seule dalle de marbre blanc du poli le plus parfait. Les murs ne sont pas moins élégants, et la voûte est sculptée d'après un bon modèle, quoique sans figures. L'eau arrive au bain par des robinets dorés, et forme à volonté une nappe sur le marbre.

Les appartements qui se trouvent de l'autre côté de la terrasse qui divise le harem, n'offrent de particulier qu'un kiosque du sulthan, appelé Kiosque des Glaces, dans lequel il n'y a plus que cinq beaux trumeaux; les autres ont été enlevés.

Voici à quoi se réduit ce que nous pouvons dire : Les sulthanes occupent dans le harem sept pavillons différens; l'ordre numérique seul les distingue, et elles n'ont d'autres préro-

gatives que celles qui résultent pour elles de la naissance d'un fils. Celle qui donne la première un héritier à l'empire, devient sulthane, et a le titre, envié de toutes les autres, d'Hasséki, et plus correctement Khasseky. Il n'y avoit, avant le règne d'Abdoul-Hamyd que six Khatouns. Ce prince en porta le nombre à sept. Chacune d'elles a dans sa dépendance la septième partie des odahlycs et un certain nombre d'eunuques. Le crédit dont elles jouissent, au moyen des visites fréquentes que leur rend le souverain, leur fait regarder avec hauteur et comme de simples esclaves tous les eunuques, le qyzlar-agha et le capou-aghacy exceptés. Quoique les odahlycs soient, en quelque sorte, exclusivement attachées au service de

l'une d'elles, comme le caprice du sulthan leur fait quelquefois partager l'honneur de la couche impériale, on emploie les moyens les plus violents et les plus infâmes pour détruire dans leur sein les germes de la fécondité, et les empêcher de violer le privilége exclusif des khatouns, celui de donner des héritiers à l'empire. Si l'enfant de la sulthane hasséky meurt, elle perd son rang de première khatoun : ainsi le désir de conserver les diverses prérogatives qui y sont attachées, vient renforcer chez elle l'amour maternel; sentiment qu'en général toutes les khatouns portent au dernier degré, et dont celle qui a le bonheur de devenir sulthane valydéh, c'est-à-dire impératrice-mère, est bien récompensée par les respects profonds et le crédit

que lui accorde son fils devenu sulthan. La gravure en regard offre le costume de la sultane hasséky et du prince héritier du trône. Elle est représentée donnant à son fils des avis que celui-ci écoute avec une attention respectueuse.

Chaque khatoun a une cour et un jardin particuliers, dépendant du pavillon qu'elle habite ; elle a aussi ses esclaves, qui, suivant toute apparence, vivent et habitent en communauté avec celles des six autres favorites. Les khatouns ont entr'elles bien peu de relations : leurs bains, leurs amusements sont à part ; et, sans quelques visites de cérémonie, elles ne se connoîtroient probablement que de nom, si la rivalité n'éveilloit pas quelquefois en elles une curiosité réci-

proque. Le grand-seigneur ne les fait jamais venir dans ses appartements ; mais il se rend auprès d'elles, et le cas où son caprice l'engageroit à en faire trouver deux ensemble doit être fort rare.

Il semble que l'existence de ces femmes, sans cesse obsédées par de tristes eunuques, doit devenir insupportable par son uniformité ; cependant tel est l'empire de l'éducation et des premières habitudes, que l'état des femmes du sérail ne leur paroît point aussi déplorable que l'on se le représente communément : les passions viennent rompre l'uniformité de leur vie, en éveillant chez elles l'ambition d'être un jour au nombre des khatouns.

L'intendance du harem, ou plutôt la surveillance des femmes qui le com-

Musicienne. Danseuse. Khouzmat-Kar-Sér
Surveillante du Harem.

posent, est confiée à une des sept khatouns, appelée kiahya-khatoun. Le sulthan n'accorde ce poste qu'après de longs services et un dévouement tout particulier à sa personne et à ses volontés : celle qui en est honorée, a sous ses ordres des esclaves ou servantes du harem, qui surveillent à leur tour les odahlycs dans toutes leurs actions. On peut voir une de ces surveillantes sur la planche en regard : l'aigrette qui surmonte sa tête, le fouet qui arme une de ses mains, et la canne qu'elle tient de l'autre, sont les attributs du pouvoir qui lui est délégué par la kiahya-khatoun. Celle-ci a sur toutes les odahlycs un empire absolu ; ses ordres sont exécutés sans la moindre opposition. Elle répond de la tranquillité intérieure, et prévient les

rixes qui doivent naturellement s'élever entre tant de femmes.

Les derniers voyageurs traitent de fables ce que ceux qui les ont précédés rapportent, sur la manière dont le sulthan désigne l'odahlyc qui lui plaît davantage. Suivant les anciennes relations, Sa Hautesse, après avoir passé en revue les beautés de son harem, jetoit un mouchoir à celle qu'il préféroit. Ce qui a pu donner cette idée, c'est l'habitude où sont les Orientaux de donner à leurs amis, ou aux personnes qu'ils veulent honorer, des mouchoirs de mousseline brodée. Le sulthan, ou les propriétaires de harems nombreux, sont dans l'usage d'envoyer, par l'intendante du harem, des vêtements de nuit et des mouchoirs richement brodés à la femme qu'ils

préfèrent, et qui est conduite au bain, parfumée d'essences, et présentée à son maître.

Les femmes du harem passent leur temps dans un cercle d'amusements compatibles avec leur vie sédentaire; ils consistent à changer d'habillement plusieurs fois dans le jour, à se visiter mutuellement, à prendre des leçons de danse ou de musique, soit sur le piano-forte, soit sur la guitare, à recevoir les hommages et les déférences de leurs compagnes d'un rang inférieur : elles ne peuvent tirer parti, pour leurs récréations, que des esclaves de leur sexe; elles passent des heures entières couchées sur un sopha, tandis que ces filles dansent et forment entr'elles des espèces de pantomimes ou mélodrames, où les scènes d'a-

mour entrent pour beaucoup. C'est dans les kiosques, pavillons situés au milieu des jardins, que les femmes prennent leurs divertissements ; elles y passent la plus grande partie du jour à faire de la musique et à broder. Elles reçoivent aussi des visites des femmes des Francs ou des Grecs, qui sont ou marchands ou interprètes, sous le prétexte de voir et d'acheter des marchandises et des bijoux d'Europe.

Nous croyons pouvoir, sans nous écarter de notre sujet, placer ici une anecdote peu connue, et qui prouve que nulle part la fortune ne produit des métamorphoses plus surprenantes qu'en Turkie, où l'on voit, en un moment, de simples paysannes devenir reines ; des princesses, esclaves ;

et des hommes de la plus basse extraction, élevés aux premières dignités de l'empire.

Thahran sulthane, mère de Soléïman III, étoit Moscovite; elle fut prise par les Tatars, à l'âge de douze ans, et vendue, lors de l'avènement du sulthan Ibrahym à l'empire; elle lui fut présentée : une taille assez grande, quoique un peu maigre, un visage légèrement marqué de petite vérole, mais d'une blancheur éblouissante, des yeux bleus, des cheveux d'un blond un peu prononcé, couleur que les Turks préfèrent, la firent distinguer de Sa Hautesse : admise à sa couche impériale, elle en eut un fils, et fut déclarée hasséky, sulthane reine : douée d'un esprit fin et pénétrant,

elle sut conserver l'empire à son fils pendant son bas âge.

Quelque temps après l'enlèvement de Thahran, son frère unique, nommé Youçouf, fut pris par les mêmes Tatars, et vendu à Constantinople à un marchand de fleurs et de fruits. Ce frère avoit à peine treize ans ; il devint cher à son maître, qui l'habilloit assez proprement pour son état, et l'avoit même chargé de la vente dans sa boutique, les Turks ayant dans leurs esclaves une confiance entière.

Cet enfant s'estimoit fort heureux dans son esclavage, et il étoit loin d'imaginer qu'une hasséky sulthane, l'enlèveroit à ses fleurs et à ses fruits, pour le porter au plus haut point de la fortune, et le rendre beau-frère et oncle d'un empereur.

La sulthane passant un jour devant la boutique de ce fruitier, le hasard lui fit porter ses yeux sur le petit marchand; et, malgré le changement de costume, elle crut reconnoître son frère; son émotion fut telle, que contre la coutume, elle fit approcher de sa litière le jeune vendeur de fruits, et se convainquit qu'elle ne s'étoit point trompée; mais elle ne put être reconnue de son frère, les lois défendant expressément à aucun Turk de regarder une femme, et surtout une femme du harem, une sulthane-reine; et quand il auroit osé jeter les yeux sur elle, il auroit pris la vérité pour une illusion; pouvoit-il se représenter sa sœur sous l'habit d'une hasséky? Cependant Thahran sulthane ordonna au qyzlar-agha de le

faire conduire au sérail, et elle continua son chemin.

On peut juger du chagrin d'Youçouf et de ses regrets en quittant sa boutique, par ce qu'il disoit lui-même par la suite à un ami : «Je me tourmen-» tois, je priois qu'on me laissât libre, » je me jetois aux genoux des officiers » du sérail, et leur demandois instam-» ment pardon des fautes que je n'a-» vois pas commises ; mes gardiens » tâchoient de me rassurer en me » donnant des friandises ; mais j'au-» rois mieux aimé vivre de pain et de » pommes dans ma boutique que des » mets les plus délicieux du sérail. »

La sulthane, au retour de la promenade, fit venir Youçouf devant elle, l'interrogea sur le lieu de sa naissance, lui demanda le nom de ses parents,

son âge, s'il n'avoit point une sœur, et ce qu'elle pouvoit être devenue; enfin s'il n'étoit point marqué au corps de quelque signe : il répondit juste à toutes les questions; ajouta que sa sœur avoit été prise quelques années avant lui, et qu'il étoit marqué au côté de la morsure d'un loup. La joie de la sulthane ne put se contraindre davantage; elle s'en fit reconnoître, l'accabla de caresses et d'amitiés. Cette nouvelle s'étant répandue dans le sérail, le sulthan envoya une pelisse de zibeline pour Youçouf; et sa sœur le mit sous la garde du qyzlar-agha.

Il demeura quelque temps au sérail, pendant qu'on lui en préparoit un (1),

(1) Il faut se rappeler ici que sérail veut dire palais.

que l'on pourvut de tout ce qui est nécessaire pour passer agréablement la vie. Pour plaire à la sulthane, tous les grands officiers lui firent des présents; et celui qui, peu de jours avant, étoit esclave, et revendeur de fruits pour le compte d'un autre, se vit, en moins de huit jours, propriétaire d'un beau palais, maître d'une grande fortune, et d'une foule de domestiques et d'esclaves.

La sulthane ne se contenta pas d'avoir élevé son frère; elle s'occupa de lui fournir les moyens de soutenir son rang, sans être obligé de recourir, chaque jour, aux libéralités de Sa Hautesse. Elle lui procura un arpalik de vingt-cinq mille écus de revenu, récompense que l'on n'accorde ordinairement qu'à de longs services, rendus

à l'Etat, fit pourvoir par le grand-seigneur à la subsistance de sa maison, lui fit avoir quatre-vingt mille écus par an pour se faire un fonds, de peur qu'après sa mort ou celle du sulthan, on ne le dépouillât de son arpalik : elle eût pu aussi l'élever aux plus hautes dignités de l'empire ; mais c'étoit l'exposer à la jalousie des vizirs : on lui donna le simple titre d'agha, convenable à son peu d'ambition, et à son amour pour la tranquillité. Il conserva en effet ses premières habitudes d'une vie simple ; et il passoit l'été et l'automne sous des tentes, dans une grande prairie, au pont des *Eaux douces*.

Le patron d'Youçouf ne fut point oublié : la sulthane, outre le prix du rachat, lui fit donner mille écus, et

lui assigna, sur la douane, une pension de quarante sous par jour.

LA SULTHANE VALYDÉH.

La sulthane-mère ne peut prendre le titre de valydéh avant que son fils ait obtenu la couronne, et elle le perd après sa déposition.

On ne trouve dans les Annales turkes que Mahomet Ier et Selym Ier (1), qui soient montés sur le trône du vivant de leur père. Les sulthans ont toujours traité leurs mères avec le plus grand respect; devoir auquel les engage la loi divine aussi bien que la loi de la nature; et le Coran est formel à cet égard.

(1) *Voyez* tom. 1, pag. 96 et 146.

La valydéh peut à son gré changer et introduire dans le sérail ce que la fantaisie lui suggère ; et, qui plus est, le sulthan ne peut recevoir une femme que de sa main : c'est elle qui choisit parmi les odahlycs celle qui est digne de la couche impériale. Dans le temps du Béyram (fête solennelle des Turks), le grand-vizir et les autres pachas envoient au sérail de belles esclaves dans l'espoir de s'en faire des protectrices auprès du prince : elles ne peuvent lui être présentées que par la sulthane-mère, qui en effet prend soin, chaque jour que durent les réjouissances, de lui en amener une dont l'éducation soignée, les talens et la parure puissent attirer ses regards et captiver son affection. Ce n'est point que le sul-

than ne soit le maître de se choisir une maîtresse à son gré ; mais ce seroit une contravention aux réglements du sérail, et la valydéh auroit droit de s'en offenser.

La sulthane valydéh a quelquefois une grande influence dans les affaires politiques, soit que d'elle-même elle s'y immisce, soit que le sulthan lui en fasse part. Sous Achmet III, la valydéh protégea ouvertement Charles XII. Gagnée par les lettres que le comte Poniatouski eut l'adresse de lui faire remettre, elle fit tous ses efforts pour armer la Turkie contre le czar, et venger le roi de Suède. Passant même par-dessus les lois austères du sérail, elle écrivit au roi et au comte.

Le plus souvent le grand-seigneur lui-même fait part des secrets de

l'Etat à son auguste mère. Cette princesse, couverte d'un voile, a des conférences avec le grand-vizir et le mufty : elle agit en souveraine, leur donne ses ordres, et leur recommande de servir son fils avec fidélité.

Le revenu de la sulthane-mère est affecté sur les provinces de l'empire, et se monte à plus de mille bourses ; il est perçu par une valydéh-sulthane-kiahyaci, personnage important au sérail. La sulthane-mère a quelquefois prêté de fortes sommes à Sa Hautesse pour faire des levées de troupes, et pour parer à des dépenses imprévues. C'est ainsi qu'en a usé la mère du sulthan Achmet III pendant la guerre des Turks et des Russes.

Le crédit dont jouit la sulthane-

valydéh, balance et surpasse souvent celui de la sulthane hasséky, ou première khatoun; aussi existe-t-il presque toujours une jalousie secrète entre ces deux princesses. La favorite est obligée de dissimuler, pour ne pas déplaire au sulthan qui seroit fort embarrassé de prendre un parti entre sa mère et sa maîtresse en titre. Cette rivalité n'existe pas ordinairement, lorsque la hasséky est la protégée de la valydéh. Cependant il arrive que la protectrice a quelquefois occasion de se repentir de son choix : de là les haines et les intrigues.

Sous Mahomet IV, il éclata entre la sulthane et la valydéh, une jalousie dont les deux anecdotes suivantes peuvent seules donner une idée.

La sulthane Guneche (*soleil*) avoit

été présentée à la valydéh qui la donna à son fils, lorsqu'il fut fait empereur. Son esprit, que faisoit valoir un extrême enjouement, lui donna beaucoup d'ascendant sur celui de Sa Hautesse, et ses charmes l'avoient fait remarquer entre un grand nombre de belles odahlycs.

Jalouse au dernier point des faveurs du sulthan, cette favorite empêchoit de tout son pouvoir les liaisons préjudiciables à son crédit et à son repos. La valydéh, craignant que l'empire absolu qu'elle prenoit sur l'esprit de l'empereur, ne devînt nuisible à ses fils, frères de Mahomet, et qu'elle ne lui insinuât de s'en défaire, pour s'affermir sur le trône, en assurer, après lui, la possession à ses propres enfants, et

lui enlever la qualité de valydéh, fit tout pour s'opposer à la favorite.

Les frères du sulthan avoient été mis sous la garde de la valydéh par la milice. Elle étoit obligée de veiller à leur conservation : sa tendresse pour eux, et surtout pour Soléïman, lui rendoit ce devoir bien doux. Elle essaya donc de contre-balancer l'amour que son fils avoit pour la favorite, par quelque passion nouvelle. Un grand-dignitaire lui avoit fait présent d'une esclave circassienne fort belle, et dont l'éducation étoit parfaite ; ce qui, suivant les mœurs turkes, doit faire entendre qu'elle possédoit tous les moyens de plaire et de séduire. Elle en parla au sulthan avec de si grands éloges qu'elle lui inspira le désir de la voir. L'adroite valydéh, pour mieux cacher

ses intentions, opposa quelque résistance, sous prétexte que peut-être il lui raviroit cette fille qui faisoit tout son bonheur; mais feignant de se fier aux protestations du sulthan qui lui promit de la lui rendre, elle fit venir Gulbéyaz (1).

La jeune esclave, bien instruite par sa maîtresse, excitée d'ailleurs par l'ambition de se voir élevée en peu de temps à un poste auquel toutes les autres aspirent, fit tout pour plaire : elle y réussit. Le sulthan sembloit fort contrarié de la promesse qu'il venoit de faire à sa mère; et les charmes de Gulbéyaz le jetèrent dans un désordre dont la sulthane s'applaudit.

(1) *Rose blanche.* Ce mot est composé de *gul*, fleur rose en persan, et *béyâz* ou *béyâdh*, blanc en arabe.

Elle offrit à son fils ce qu'il n'osoit demander ; et cette offre fut faite si à propos, et avec l'apparence d'un si grand sacrifice de la part de la valydéh, que son fils lui en témoigna une grande reconnoissance.

Guneche n'apprit cette nouvelle que par le changement d'appartement, et les préparatifs d'un train de sulthane pour Gulbéyaz ; elle fit de vifs reproches au sulthan, et s'emporta contre la valydéh.

Gulbéyaz n'étoit pas informée des intérêts particuliers de ces deux femmes jalouses, dont elle devoit être la victime. La hasséky se rendit chez sa rivale, et, après d'amères invectives, elle la battit cruellement : le harem fut en rumeur. Le sulthan averti fit menacer Guneche de la traiter

en esclave, et il ordonna qu'on transportât sa nouvelle maîtresse dans un autre sérail, à six lieues de Constantinople, où il se rendoit presque tous les jours, sous prétexte d'aller à la chasse.

La hasséky, voyant le mal sans remède, résolut de dissimuler, et témoigna au sulthan que son emportement étoit un effet de l'amour passionné qu'elle avoit pour lui; que néanmoins elle étoit dans l'intention de sacrifier son intérêt particulier aux plaisirs de son *lion* (nom de caresse que les sulthanes donnent à Sa Hautesse.) Sa soumission produisit le meilleur effet: le sultan revint à elle; et, quelques mois après, sa rivale, en accouchant d'une fille, la débarrassa de toutes ses craintes.

L'autre exemple de la jalousie de

Guneche-hasséky, sulthane, eut des suites plus funestes.

A leur avénement au ministère, les grands-vizirs doivent offrir des présents au souverain. Cara-Mustapha, voulant rendre le sien remarquable, se fit amener toutes les filles que l'on put trouver chez les juifs qui font le commerce des esclaves. Khadydjéh fut choisie parmi un grand nombre : il la paya quinze cents écus, et l'envoya aussitôt au qyzlar-agha, pour la présenter au sulthan, qui en fut charmé; mais voulant éviter à sa favorite le chagrin de voir cette nouvelle rivale, il la fit conduire au sérail de Candil-Baghtchéh, sur le canal de la mer Noire, pour la voir avec plus de liberté. Elle y demeura quelque temps sans que la sulthane parût s'en aper-

cevoir. Cependant un jour que le grand-seigneur étoit à la chasse à une journée de Constantinople, la hasséky donne l'ordre de préparer les caïques pour se promener sur le canal ; elle s'embarque sans bruit avec un petit nombre de ses esclaves les plus affidées, et aborde, sous le prétexte de la promenade, à *Candil-Baghtchéh*. A son arrivée, toutes les filles qui étoient auprès de Khadydjéh, allèrent au-devant de la hasséky, tandis que la nouvelle maîtresse, qui n'osoit paroître, goûtoit, dans un cabinet au bord de la mer, le plaisir innocent de la pêche. Guneche invita ses filles et celles de Khadydjéh à s'enfoncer dans les endroits du sérail les moins exposés aux regards : cependant, avec deux ou trois esclaves, elle-même feint d'aller

se reposer dans un kiosque. Lorsque tout le monde se fut éloigné, la jalouse sulthane va droit à la pauvre Khadydjéh, la surprend, la précipite dans la mer, et se retire sans être aperçue.

Cette mort affligea beaucoup le sulthan : informé bientôt de la vérité, il ne tira cependant aucune vengeance du crime de sa favorite; il donna seulement des ordres pour que l'on recherchât le corps de l'infortunée qui avoit péri avec les nombreuses pierreries dont elle étoit parée.

Le sulthan se donne par fois le divertissement du tchéraghan (la fête des Lampes), ainsi nommée, parce qu'elle consiste à illuminer un parterre. Des vases de toute espèce, remplis de fleurs naturelles et artificielles, sont apportés pour le mo-

ment, afin d'augmenter la richesse des jardins qu'éclaire un nombre infini de lanternes, de lampes colorées et de bougies placées dans des tubes de verre, qui sont répétés par des miroirs disposés à cet effet. Des boutiques, garnies de différentes marchandises, construites pour la fête, sont occupées par les femmes du harem, qui y représentent, sous des vêtements analogues, les marchands qui doivent les débiter. Les sulthanes, sœurs, nièces ou cousines, sont invitées à ces fêtes par le grand-seigneur, et elles achètent, ainsi que Sa Hautesse, dans les boutiques, des bijoux et des étoffes, dont elles se font mutuellement présent. Des danses, de la musique et des jeux de différents genres font durer ces fêtes fort avant dans

la nuit, et répandent une sorte de gaîté momentanée dans un intérieur qui semble essentiellement voué à la tristesse et à l'ennui.

DES FILLES ET DES SŒURS DU SULTHAN,

DE LEURS MARIAGES, ET DES CÉRÉMONIES QU'ON Y OBSERVE.

La condition des filles et des sœurs du sulthan est beaucoup plus heureuse que celle de ses fils ou de ses frères. La conservation de la vie, et une prison dont le terme est indéfini, sont les seules grâces que puissent espérer les princes. Les princesses, au contraire, sont assurées de jouir de plus de liberté que les autres femmes, par

les établissements que Sa Hautesse s'empresse de leur procurer. Le sulthan, pour les marier, n'attend pas qu'elles aient atteint l'age nubile : dès le berceau, il leur nomme des maris, et se décharge sur eux du soin de leur éducation et des frais de leur entretien. Les époux choisis de préference sont le plus souvent des pachas riches et vieux.

Lorsque le sulthan veut commencer à enrichir une de ses filles ou de ses sœurs, il lui choisit un époux. Un khath-chéryf apprend au futur allié de Sa Hautesse l'honneur qui lui est réservé, et spécifie les bijoux, les vêtements précieux, les fourrures de grand prix, etc. etc., qui forment à la fois le trousseau et la dot de la nouvelle mariée.

L'époux, de son côté, est tenu d'envoyer de riches présents, non-seulement à la future, mais au sulthan, aux khatouns, à la nourrice de la princesse, et aux filles et eunuques qui la servent. Si l'épouse est fille du sulthan régnant, l'envoi de ces présents se fait avec une grande pompe, aussi bien que la cérémonie du transport de la princesse au sérail de son époux.

Le mufty fait le contrat et fixe le douaire (*nikiahh*), qui ne montoit pas autrefois à plus de vingt mille écus, mais qui va maintenant à plus de deux à trois cent mille.

Le jour destiné pour les noces étant venu, le pacha attend avec ses amis dans son appartement que l'on vienne l'avertir du moment d'entrer dans celui de la sulthane. Dès qu'il

voit paroître la keahya-khatoun, il se lève et la suit.

La sulthane, assise sur un tabouret à la porte de la chambre, et couverte d'un voile de taffetas rouge qui la cache tout entière, se retire dans un coin du sopha aussitôt qu'elle aperçoit son époux. Les eunuques lui ôtent ses babouches, le font arrêter quelque temps sur le seuil de la porte, pour lui montrer l'obéissance qu'il doit à son épouse. Introduit dans la chambre, il fait trois révérences, se met à genoux la face contre terre, et fait une prière assez courte. Lorsqu'elle est finie, la keahya-khatoun le conduit aux pieds de la sulthane, qui affecte un air de fierté, dont elle ne se dépouille un peu que sur la promesse de présents considérables. Des esclaves apportent

un petit bassin sur lequel il y a deux assiettes garnies, l'une de deux pigeons, et l'autre de sucre candi. L'époux invite la sulthane à se mettre à table et à goûter de ces mets qui font une partie essentielle de la cérémonie : elle redouble alors de fierté que la vue seule des présents paroît diminuer. Ce repas ne dure qu'une minute. L'époux offre du pigeon à la sulthane qui à son tour lui offre du sucre candi. Tout le monde se retire ; alors le pacha témoigne à la princesse son bonheur dans les termes les plus respectueux. Un instant après, le son de divers instruments avertit le mari de se retirer, pour faire place aux femmes de la princesse. Toute la nuit se passe en jeux, festins et divertissements. Deux heures avant le jour, on couche

la sulthane : l'eunuque va avertir l'époux qu'il est temps de quitter la compagnie ; ce qu'il fait d'une manière assez plaisante, sans lui dire un seul mot, et en lui présentant seulement ses babouches. Si l'épouse est vierge, le prétendu doit présenter une requête au grand-seigneur, et ne peut user de ses droits sans un nouveau *khath-chéryf* du sulthan.

L'honneur de devenir l'allié de Sa Hautesse par un semblable mariage n'est pas, comme on peut bien le penser, brigué par beaucoup de personnes ; car les maris sont extrêmement gênés par cet engagement ; et ils ne peuvent prendre aucune autre femme, avant que le mariage avec la sulthane soit consommé. Si la princesse est d'un âge convenable lorsque le sulthan

la marie, la cérémonie se fait avec beaucoup de magnificence, et elle est conduite en grande pompe, du sérail chez son époux. S'il arrive que le mari meure avant l'époque de la célébration des noces, ou que le sulthan lui fasse ôter la vie, la jeune sulthane est aussitôt fiancée à un autre pacha, sur qui tombent toutes les charges du défunt. C'est ainsi qu'en moins d'un an la sœur d'Amurat IV eut quatre maris, sans être réellement mariée à aucun d'eux; car, dès que la cérémonie des noces tiroit à sa fin, le mari étoit accusé de quelque crime auprès du souverain, on le mettoit à mort, et tous ses effets étoient adjugés à la sulthane, comme à son épouse légitime; mais en effet ils entroient dans les coffres du prince.

Sous le règne d'Abdoul-Hamyd, Melek-Pacha, jeune seigneur de la cour, éprouva dans ce genre un désagrément qui dut lui être bien sensible. Parvenu à la place de capitan-pacha, il jouissoit dans son intérieur du plaisir de n'avoir qu'une seule femme qui fixoit ses soins, et dont il étoit tendrement aimé. La bienveillance de son maître venoit de l'élever à la dignité de vizir, et rien ne manquoit à son bonheur, lorsqu'une sœur du sulthan, veuve pour la sixième fois, le vit passer dans une cérémonie publique. Frappée de sa bonne mine, cette vieille sulthane le demanda à son frère, qui, sur-le-champ, fit signifier à l'amiral qu'il l'honoroit de son alliance. Ce fut un coup de foudre; mais il n'y avoit pas de remède, et Melek fut

forcé de congédier sa femme sur-le-champ. Elle ne survécut que peu de jours à son malheur, et le pacha, plus courageux ou moins sensible, se résigna. Il continua de plaire; il plut même au point que le grand-vizir, pour se débarrasser d'un concurrent dangereux, fit donner à Melek un gouvernement qui le débarrassa lui-même des empressements de sa vieille princesse; car les sulthanes ne peuvent sortir de Constantinople : le despotisme craint sans doute qu'en les laissant s'éloigner avec leurs maris, l'enfant mâle qui naîtroit échappât à ses coups.

VIEUX SÉRAIL (*Esky Sérâï.*)

Le vieux sérail, situé dans l'intérieur de la ville, est un bâtiment fort vaste, partagé en différents appartements, et environné de hautes murailles. Dans son enceinte, sont enfermées les khatouns et les odahlycs du dernier sulthan, sur lesquelles son successeur, s'il est son fils ou son frère, ne peut jeter les yeux sans impiété. Les odahlycs qui n'ont eu que des filles ont, à la vérité, la liberté d'en sortir, et de se remarier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand-seigneur, ou qui, étant enceintes lors

de sa mort, accouchent d'un fils au vieux sérail, doivent y rester avec leurs enfants et leur petite cour. Toutes sont entretenues aux dépens du souverain, qu'elles ne voient qu'une fois l'année, à la fête du Béyram, et à l'époque de son couronnement. Il arrive souvent que le vieux sérail renferme des odahlycs qui ont à peine vingt ans; et dont les charmes égalent ou surpassent ceux des odahlycs du nouveau harem. Quelques-unes sont vierges, soit que le sulthan n'ait eu, pendant son règne, qu'un petit nombre de favorites, soit qu'il soit mort, ou qu'il ait été déposé peu de temps après leur arrivée.

Le sulthan régnant n'entre jamais au vieux sérail, à moins que, dégoûté des plaisirs ordinaires, il ne veuille, par singularité, admirer ou critiquer

le choix de son prédécesseur. Une sulthane régnante se plaît aussi quelquefois à étaler sa magnificence aux yeux de celles qui, après avoir, en quelque sorte, régné comme elle, n'ont plus que l'amer souvenir de leur grandeur passée.

Une odahlic, dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, favorite d'Achmet I^er^, se promenant un jour avec lui, proposa, comme une partie de plaisir, d'aller visiter le vieux sérail. Achmet y consentit : ce lieu de retraite fut ouvert, et toutes les odahlycs d'Amurat III et de Mahomet III furent mandées devant Sa Hautesse. Parmi ces sulthanes, il y en avoit une, âgée de vingt-quatre à vingt-cinq ans, nommée Fathimah, grecque de nation : elle avoit été présentée au sandjac, beyg

de Morée, qui, plus sensible à la fortune qu'à l'amour, l'avoit fait conduire au sérail. Mahomet III, qui régnoit alors, occupé des troubles de son empire et des divisions de sa famille, ne pensa pas à Fathimah : cependant Achmet, successeur de ce prince, ne laissa pas de la confondre avec toutes les femmes de la vieille cour, qu'on relégua dans le vieux sérail. Enfermée à la fleur de son âge, dans une telle retraite, elle écouta favorablement les propositions du pacha de Morée, qui lui fit offrir de l'épouser. L'affaire en étoit là, lorsque l'eunuque vint dans son odah, l'avertir qu'elle alloit paroître devant le sulthan. Elle demanda à en être dispensée, et fit dire à Sa Hautesse qu'elle étoit une odahlyc réformée, qui auroit pu être sa mère.

On n'avoit appelé Fathimah que comme toutes les autres esclaves ; sa réponse piqua la curiosité d'Achmet, qui la fit amener devant lui. Les charmes et la beauté de cette belle odahlyc firent sur le monarque une impression qu'il ne prit pas la peine de déguiser ; il lui ordonna de le suivre ; et arrivé à la porte du vieux sérail, il commanda qu'on y retînt l'odahlyc qui l'avoit engagé à venir visiter ce séjour. Elle se jeta en vain à ses pieds pour obtenir grâce ; il lui répondit, en raillant, qu'il falloit qu'elle y restât jusqu'à ce qu'on y ramenât Fathimah.

Sous Osman I^er^, l'an 1622, les janissaires s'étant révoltés, entrèrent dans le sérail, tuèrent le qyzlar-agha, et demandèrent Mustapha, qui avoit été détrône : l'ayant découvert dans

un caveau, où Osman l'avoit fait enfermer avec deux négresses, ils le conduisirent dans le vieux sérail, et l'y laissèrent. Après qu'ils se furent retirés, le sulthan, de l'avis de ceux qui lui étoient restés fidèles, envoya aux femmes du vieux sérail l'ordre de faire périr Mustapha; mais plusieurs d'entre elles prirent parti pour ce prince, et le tumulte qu'elles excitèrent empêcha l'exécution de l'ordre de mort.

Le vieux sérail fut la première maison royale que les Turks bâtirent à Constantinople, après qu'ils s'en furent rendus maîtres. Sa forme est carrée, et peut avoir une demi-lieue de tour. Les murailles ont deux portes toujours fermées, et deux autres, gardées nuit et jour par un grand nombre de capydjys. A ces deux portes inté-

rieures, sont placés des eunuques blancs, que les eunuques noirs chargent de l'exécution des ordres et des commissions des femmes. Leur commandant s'appelle eski-seraï-aghacy.

EUNUQUES

NOIRS ET BLANCS.

Les eunuques ne sont en Turkie qu'un objet de luxe ; il n'est même apparent qu'au sérail du grand-seigneur et dans ceux des sulthanes. L'orgueil des grands s'est étendu jusque là, mais avec sobriété, et les plus riches ont à peine deux ou trois eunuques noirs. Les blancs, moins difformes, sont réservés au souverain pour former dans le sérail la garde des premières portes ; mais ils ne peuvent

Kizlar-aghaï. *Odahlic.*

Chef des Eunuques noirs. *Femme du Harem.*

ni approcher des femmes, ni parvenir à aucun emploi, tandis que les noirs ont au moins dans la place du qyzlar-agha un motif d'émulation qui les soutient et les anime. Le caractère de ceux-ci est toujours féroce, et la nature, offensée chez eux, semble exprimer constamment le reproche. Ils sont les seuls qui aient le droit d'entrer dans les jardins dépendants du harem. Lorsque le sulthan s'y promène, il laisse en-dehors ses pages, ses eunuques blancs, et n'est accompagné que du qyzlar-agha et de ses noirs. Malheur à l'imprudent bostandjy ou à tout autre, que le terrible cri du *halvet* n'auroit point éloigné : il périroit sous le sabre des eunuques, et seroit jeté à la mer.

La gravure en regard représente le

costume du qyzlar-agha. Il porte continuellement au sérail le grand turban de cérémonie ; une pelisse fort ample, à manches pendantes, lui enveloppe le corps ; il la croise ordinairement, afin que l'on ne voie pas celle de dessous : se présenter autrement, et sans un sérieux glacial, seroit une incivilité punissable dans un eunuque. A côté de lui, est une odahlyc dans le costume le plus ordinaire.

Pour arriver au poste de qyzlar-agha, la laideur est souvent une aussi puissante recommandation que le dévouement le plus absolu aux intérêts du sulthan.

Cet eunuque est un personnage important dans l'empire. Il est l'ami le plus puissant ou l'ennemi le plus dangereux des ministres d'Etat. Il par-

tage avec le capou-aghacy (le chef des eunuques blancs) la direction des biens ecclésiastiques. Sa charge est à vie : il entre au conseil secret du grand-seigneur, et c'est lui qui fait mouvoir la machine de l'intrigue ; il s'entend ordinairement avec la valydéh pour la distribution des charges, et l'on s'adresse à lui pour obtenir des grâces de Sa Hautesse par le moyen de sa mère ; il a un pouvoir fort étendu non-seulement sur les eunuques, mais encore sur tous ceux qui sont au service de Sa Hautesse, et qui habitent dans le sérail.

Le qyzlar-agha n'est censé et appelé esclave que tant qu'il demeure dans le sérail avec l'emploi de surveillant des femmes, quoique, par cet emploi, il soit extrêmement considéré ; mais

quand il en est dépouillé, il prend un certificat de sa liberté. Il est rare néanmoins qu'il quitte ce poste volontairement ; lorsque cela arrive, on l'envoie communément en Egypte avec une pension de huit mille paras (sous) par jour. Il y en a qui, pendant leur faveur, achètent des biens en Egypte, où ils se retirent ensuite pour vivre splendidement. La Porte ferme les yeux sur ces acquisitions, parce qu'à la mort du qyzlar-agha le souverain est son héritier.

Le qyzlar-agha a un secrétaire qui tient compte des revenus des mosquées bâties par les sulthans. Il paie les appointements des baltadgis, des femmes employées au service du sérail, et de tous les officiers qui sont sous lui. La liste que celui-ci en donne au sulthan

doit être écrite de la main de ce secrétaire. Son emploi lui produit autant de profits que l'effendi ou contrôleur des janissaires en tire du sien. L'un et l'autre n'oseroient paroître en présence du sulthan ou du grand-vîsir, sans avoir son cornet d'encre passé dans sa ceinture.

Le second eunuque qui succède ordinairement au qyzlar-agha, se nomme khaznahdâr-bachy. Il a le soin du trésor des femmes, c'est-à-dire qu'il a la direction des joyaux destinés pour les sulthanes, et des pierreries de celles qui meurent sans enfants et sans héritiers. Il les distribue suivant les ordres de son maître.

Les khatouns ont leurs eunuques particuliers, commandés par un bachy-aghacy, lieutenant du qyzlar-agha,

qui rend un compte exact à cet intendant-général de la conduite de ceux qui sont sous lui. Ces aghas tiennent leur rang entr'eux, suivant la qualité de leurs maîtresses, et ils parviennent à leur tour à la charge de qyzlar-agha.

La sulthane valydéh et la sulthane hasséky ont chacune à leur service cinquante eunuques ; la deuxième khatoun en a moins : ainsi de suite. Plusieurs aussi sont employés au service des odahlycs; de sorte que le nombre de ces noirs est très-considérable.

Leur solde est la plus forte des officiers du sérail. La plupart ont deux cents aspres par jour, et trois habillements complets par année, deux de satin et un de drap ; les présents de leurs maîtresses, des dames qui les visitent,

et de ceux qui veulent avoir accès auprès d'elles, les enrichissent en peu de temps, et leur fournissent les moyens d'avoir un sérail à la ville, d'entretenir plusieurs domestiques, d'avoir même des femmes (1) et un grand équipage de chevaux; ils sont magnifiques en toutes choses. Ils servent les sulthanes à table, sont toujours devant elles les mains croisées, et dans un profond respect.

Le qyzlar-agha a un appartement particulier dans l'intérieur; c'est à lui que les bostandjys remettent les clefs. Six eunuques de garde veillent l'un après l'autre à la porte qui communique à l'appartement de l'empereur, pour

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, dans la partie historique, tome I.

avertir leur chef de la présence de Sa Hautesse, et lui ouvrir la porte.

Outre une paie et un apanage considérables, le qyzlar-agha a la direction de tous les biens des mosquées royales; ce qui lui procure un grand revenu. Cette direction se fait en deux manières. Il y a des biens dont il est le mutérelli et le nascir, directeur et receveur, sans rendre compte ; et d'autres dont il est le directeur seulement, attendu que des receveurs particuliers sont préposés à leur perception. Ceux-ci ne lui sont pas aussi avantageux que les autres; il ne laisse cependant pas de tirer de fortes sommes des receveurs, dont il arrête les comptes comme bon lui semble. Le mercredi il tient un dyvan auquel ces receveurs assistent, particulièrement ceux de la

Mekke et de Médyne. Il y juge souverainement toutes les affaires qui regardent les *vâcoùf* (1). Si le capou-

(1) Sont déclarés biens *vâcoùf*, tous les immeubles consacrés, par le propriétaire, à l'usage de toutes les mosquées de l'empire, du temple sacré de la Mekke, du tombeau du prophète à Médyne, ou à l'entretien d'une fontaine ou de tout autre établissement religieux, moyennant le paiement quotidien d'un certain nombre d'aspres, proportionné à la valeur du bien. Par l'acte qui déclare le bien *vacf*, pluriel, *vâcoùf*, le propriétaire en assure l'héritage à ses descendants en ligne directe, mâles ou femelles : au défaut de la ligne directe, le bien appartient à la mosquée; mais le dernier possesseur, quel qu'il soit, peut encore le vendre aux conditions premières, et les mêmes avantages sont pour l'acquéreur, s'il fait renouveler l'acte. Par ce moyen, les grands propriétaires

aghacy retire de grands avantages de sa charge, il est obligé de la soutenir par de grandes dépenses et un train de maison considérable.

Les eunuques blancs, outre leurs appointements et les sommes bien plus considérables qu'ils reçoivent pour leur entretien, jouissent de plusieurs gratifications que leur assigne Sa Hautesse, sous le nom de *ghanymét-act-chehsy*, l'argent de la proie. Mais le plus grand avantage pour eux, est la faveur du sulthan : ils ne le quittent pas, savent tout ce qui se passe, et donnent des avis importants à ceux

---

soustraient une partie de leurs biens à la rapacité du sulthan, et leur tête à son sabre ; il n'a plus intérêt de faire périr des hommes dont il ne peut hériter.

L-s.

Caroù-Aghacy,
Chef des Eunuques blancs.

qui ont intérêt de connoître la marche des affaires, en s'adressant au gouvernement.

Après les eunuques noirs viennent les eunuques blancs, à peu près aussi nombreux que les premiers; ils sont sous les ordres du *capoù-âghâcy*, chef des portes. (Voyez la gravure en regard.) Ces eunuques de seconde ligne sont un peu moins sauvages que les noirs, parce qu'ils ont une communication plus immédiate avec les gardes de l'extérieur du sérail. Leur chef jouit d'une très-grande considération, quoique ses prérogatives, son crédit et sa dignité soient moins grands que ceux du chef des eunuques noirs. Son pouvoir local s'étend depuis la première porte jusqu'au parloir de l'appartement des femmes : il est consi-

déré comme le grand-maître du sérail; il quitte rarement la personne du sulthan; et qui que ce soit, pas même le vizir, ne peut entrer sans son ordre dans la chambre du souverain. Il introduit les ambassadeurs à l'audience, et remet à Sa Hautesse tous les présents qu'on lui offre. Son autorité s'étend sur tous les itch-oghlans ou pages. C'est à lui qu'on s'adresse pour être admis dans ce corps. Les eunuques blancs chargés de la garde des *odah* ou chambres dans lesquelles sont distribués les itch-oghlans, lui rendent compte exactement de tout ce qui s'y passe; et, d'après leur rapport, il punit les uns, récompense les autres, et quelquefois même il exclut du sérail ceux qu'il reconnoît incapables de bien servir le sulthan.

ITCH-OGHLANS (1).

OU

PAGES DU SÉRAIL.

Les itch-oghlans sont des jeunes gens qu'on élève dans le sérail, non-seulement pour servir auprès du prince, mais aussi pour remplir ensuite les principales charges de l'empire. Les adjem-oghlans (2) sont ceux que l'on

(1) Enfants de l'intérieur du palais. Ce mot a été altéré par beaucoup de voyageurs qui écrivent icoglans. L–s.

(2) Nommés improprement par les Grecs, et, d'après eux, par les Euro-

nourrit dans le même palais pour les offices les plus bas. Il n'y a pas un siècle qu'on tiroit les itch-oghlans des provinces éloignées. C'étoient de jeunes enfants chrétiens pris à la guerre ou levés par tributs en Europe, car les provinces d'Asie en étoient exemptes. On choisissoit parmi eux les mieux faits, les plus spirituels et les plus raisonnables. Leurs noms, leur âge, leur pays, étoient enregistrés. Ces pauvres enfants, qui oublioient bientôt leurs parents et même leur patrie, s'attachoient uniquement à la personne du sulthan, qui, après leur avoir fait subir une éducation pénible, plaçoit entre leurs mains le pouvoir

---

péens, *azem-oglan*. Leur nom signifie enfants étrangers, et spécialement Persans. L.-s.

militaire et civil. Nés dans des contrées lointaines, ces esclaves voyoient que leur sort étoit inséparablement lié à celui d'un souverain qui pouvoit les élever sans exciter l'envie, ou les opprimer sans craindre de réclamations: aussi lui étoient-ils entièrement dévoués. C'est en partie à cette cause politique, et à la loi qui empêche de donner des survivances aux enfants des vizirs et des pachas, et qui limite leur ambition au grade de capitaine de vaisseau, qu'il faut attribuer la grandeur à laquelle étoit parvenu l'empire othoman sous une suite de princes conquérants.

Maintenant le corps des itch-oghlans se compose d'esclaves offerts au sulthan par les grands dignitaires, par les pachas, les aghas et autres, qui spécu-

lent sur les avantages qu'ils pourront un jour tirer de leurs créatures, si elles parviennent aux premières places. Les particuliers eux-mêmes donnent de l'argent aux officiers du sérail pour y faire entrer leurs fils, dans un espoir pareil : ce qui fait qu'on ne prend plus d'enfants parmi les peuples tributaires.

Le sérail est pour les itch-oghlans l'école de Pythagore par l'observation du silence qui leur est imposé. La frugalité, la réserve, l'obéissance passive qu'on exige d'eux, ne peuvent être comparées qu'à la sévérité des institutions de Lacédémone.

Tous les pages sont sans barbe, quel que soit leur âge, eussent-ils passé cinquante ans. Quoique plusieurs des principaux d'entr'eux aient de grands équipages dans la ville, ils sont obligés

de se servir eux-mêmes dans le sérail, où il ne leur est pas permis d'avoir un seul valet. On exige d'eux qu'ils vivent dans une si grande tranquillité et dans une telle union, que sur le moindre mot d'aigreur ils sont châtiés : aussi, en se parlant, s'appellent-ils *carin-dâchum* ou *burâder*, *djânum*, mon frère, mon camarade, mon ami, et autres mots d'amitié.

Chaque ordre des itch-oghlans a son appartement séparé, composé de plusieurs chambres longues et larges; au milieu, est une espèce de salle carrée, où se voit l'estrade du gouverneur, et d'où il peut découvrir ce qui se passe partout.

Il y a deux gardiens à chaque extrémité des chambres autour desquelles sont des estrades élevées de terre d'un

pied, fermées d'une balustrade, ornées de tapis de pied. Les itch-oghlans y habitent jour et nuit, et n'occupent pas plus de place qu'il n'en faut pour un petit lit et deux cassettes. Leurs lits sont composés de deux grosses couvertures et d'un coussin; l'une se met dessous, en guise de matelas, et l'autre dessus, pour se couvrir: ils couchent deux par deux. Chacun a sa cassette pour serrer ses livres, son écritoire, et d'autres bagatelles; leurs grosses hardes, et leurs petits trésors, sont dans d'autres coffres, marqués de leurs noms, posés sur des galeries supérieures. On allume, dans chaque chambre, de gros flambeaux de cire qui brûlent toute la nuit.

Les eunuques de garde veillent tour-à-tour dans ces vastes dortoirs. Les

pages se lèvent une heure avant le jour en hiver, et une demi-heure en été, au bruit des horloges à réveil. Ils s'habillent promptement, plient leurs couvertures, qu'ils mettent sur la balustrade, vis-à-vis leurs places, et rangent le coussin contre la muraille, entre les cassettes qui, le jour, leur servent à s'appuyer. Chacun nettoie la portion de tapis qui est vis-à-vis de sa place, se lave le visage, la tête et les mains, à des fontaines qui sont à l'extrémité des chambres, et qui ont plusieurs robinets et des bassins de marbre. Les itch-oghlans se disposent ensuite à l'étude, jusqu'au moment de la prière. Lorsqu'on les appelle à la mosquée, ils y vont deux à deux, les mains croisées sur l'estomac, et les yeux baissés. Au retour de la prière,

ils prennent le café, mangent un peu, et s'appliquent ensuite à leurs exercices ordinaires, qui consistent dans la lecture, l'écriture, l'étude des langues arabe et persane, la musique, les armes, l'équitation. Ils mangent deux fois le jour seulement, à neuf heures du matin et à trois heures du soir; leur pain est bis, mauvais, et à demi-cuit. Ils se mettent dix autour d'un grand bassin de cuivre étamé, posé sur une petite banquette, et couvert de différents mets. On sert successivement deux grands bassins : le premier contient des ragoûts de mouton; le second des potages de blé, de riz, de lentilles et de pois. Ces mets ne sont ni bien assaisonnés, ni très-abondants : aussi les pages restent-ils sur leur appétit,

Le sinydjy (1), qui a le soin de mettre et d'ôter la table, va recevoir les vivres à la porte de la chambre, où les cuisiniers les portent dans de grandes chaudières, et il les sert. Le plus ancien prononce le bismillâh, c'est-à-dire cette courte prière : *Bismîllâhi érrahhmani érrahhymi* (Au nom de Dieu clément et miséricordieux), et prend deux bouchées, avant que personne ose mettre la main au plat : après quoi tous se jettent avec une si grande avi-

(1) Ce nom dérive du mot turk *siny*, table à manger. Cette table consiste en un morceau de peau rond qu'on étale par terre, ou en un grand disque en bois ou de métal, qu'on pose également à terre, ou sur une petite banquette, et sur lequel on place le très-petit nombre de mets qui constituent le repas ordinaire des Turks. L-s.

dité sur les vivres, qu'ils disparoissent en un moment, malgré une longue cuillère dont le chef de la table donne sur les doigts aux plus gourmands. Ils ne boivent que de l'eau, que l'on rafraîchit, en été, avec de la glace. Il leur est cependant permis d'acheter du miel ou du raisiné, pour s'en faire une boisson.

Dans les longs jours, ils dorment depuis le dîner jusqu'à midi, tout vêtus et enveloppés dans la couverture ; ils soupent après la prière, qui se fait entre trois et quatre heures du soir, et qu'on nomme, en turk, *îykindy-nâmâzy* (1).

---

(1) *Ssélat-êl-àssr* en arabe, parce que la partie du jour où on récite cette prière se nomme *ikindy* dans la première langue, et *àssr* dans l'autre.

Les mets sont toujours servis dans les mêmes proportions. Tous les repas sont suivis d'une prière pour la prospérité du sulthan. Après le souper, ils retournent à leurs exercices qu'ils continuent jusqu'à la fin de la journée ; ils vont ensuite à la mosquée pour la quatrième fois. Depuis cette oraison jusqu'à celle du coucher, qu'ils nomment *byatcy-nâmâzy*, prière du coucher du soleil, ou *ssélât-maghreb*, en arabe, il y a une heure et demie d'intervalle ou environ, qu'il leur est permis d'employer à s'entretenir, sans sortir de leurs places, et sans faire du bruit, c'est-à-dire qu'ils peuvent causer quatre ensemble, d'un lit à l'autre.

Lorsque l'heure du coucher approche, le defterdjy, qui tient le rôle

des noms, fait l'appel; les pages sont debout, et chacun d'eux répond sans changer de place. L'appel fini, l'odah-bachy frappe de la pointe de son bâton contre le plancher, pour signal du repos; ils étendent leurs lits, se couchent sans bruit, et, qu'ils aient envie de dormir ou non, le silence ne peut plus être interrompu.

Trois fois le jour, le matin avant la prière, après le dîner, et le soir après la dernière oraison, l'odah-bachy fait la ronde en traînant son bâton nonchalamment sur le plancher; il s'arrête à la porte, et fait avertir, par signe, les pages qui ont commis quelque faute d'en venir recevoir le châtiment. Les coupables s'y rendent sans murmurer, et sont punis pour des fautes souvent fort légères, puisque c'en est une de

cracher à terre, et de ne pas mettre son mouchoir devant sa bouche, en toussant. La discrétion de l'officier le porte à proportionner la peine à la faute. La quantité des coups de bâton sur la plante des pieds, et la manière de les appliquer, soit sur les pieds nus, soit sur les chaussons de cuir, établissent des différences dans les châtiments, qui sont toujours accompagnés de réprimandes.

Si le sulthan entend les cris d'un page que l'on châtie, il envoie la grâce par un de ses favoris, et le patient, et ceux qui alloient être châtiés, sont amnistiés. Cette espérance de pardon oblige ces malheureux à redoubler leurs cris afin d'être entendus.

La malpropreté est rigoureusement punie. Lorsque les pages vont au bain,

si le maître de ce lieu aperçoit quelques taches sur leurs vêtements, il leur fait donner des coups de bâton, qu'ils sont encore obligés de payer, chaque page étant tenu de donner mille asprès par an au maître, pour son entretien et celui des garçons qui les servent et qui les battent.

On voit rarement s'élever des querelles parmi les pages, à cause de la rigueur du châtiment. Si quelqu'un commet une faute, tous ceux de son rang en portent la peine. Le coupable seulement est plus châtié que les autres. Ils appellent ce châtiment *ssirah doukmek*, bastonnade à la file.

Sous le règne du sulthan Amurat, un page de l'hass-odah, qui avoit le privilége de porter un couteau, tua un de ses camarades. Amurat lui fit

trancher la tête par un muet, réduisit, pendant plusieurs jours, les pages de la chambre du criminel à un jeûne rigoureux, à la fin duquel tous furent obligés de marcher sur du verre pilé, après avoir reçu trente coups de bâton sur la plante des pieds.

Voici un autre fait qui donnera, de la justice distributive du sulthan Ibrahym, une idée aussi peu favorable : Un page du trésor creva un œil à son camarade : il reçut cinq cents coups de bâton, eut un œil crevé, et fut chassé du sérail. Celui qu'il avoit rendu borgne reçut aussi cinq cents coups de bâton, et tous les autres pages du même odah, outre une punition corporelle, furent taxés à mille aspres par tête pour le blessé.

Lorsqu'il se fait quelque vol, l'on

réduit tous les pages au pain et à l'eau, jusqu'à ce que le voleur soit connu ou l'effet volé retrouvé. Le voleur est bâtonné à outrance, dégradé et chassé ignominieusement. L'itch-oghlan volé doit faire la déclaration du vol sur-le-champ, faute de quoi, si le vol est découvert, il est châtié au lieu du coupable.

L'usage du tabac et de l'opium est toléré ; mais celui du vin et de l'eau-de-vie est défendu, sous des peines si rigoureuses, qu'il est étonnant que des pages aient osé enfreindre les défenses. Un d'eux, étant à l'infirmerie, corrompit un valet, qui lui acheta une bouteille d'eau-de-vie : il vouloit, en retournant dans la chambre, la porter avec lui : ne sachant comment la cacher, il la met dans un des côtés de son large

pantalon ; mais elle se casse dans le vestibule, où étoient le capou-agha et plusieurs eunuques, qui jetèrent les hauts cris, et épongèrent le plancher avec de l'eau de limon. La nuit, le pauvre page reçut cinq cents coups de bâton, et le lendemain, il fut dégradé et chassé honteusement. Une des marques de la dégradation est d'avoir le collet du caftan coupé.

La solde des pages est plus ou moins considérable, suivant les différents emplois ; ils la reçoivent tous les trois mois des mains du para-aghacy, à qui elle est comptée, au dyvan, le jour de la paie générale. Ils ne peuvent en disposer : chaque chambre a son trésor particulier, et chaque page sa bourse. L'eunuque chef de la chambre tient la clef ; il n'ouvre que le jour

de la paie ; chacun reconnoît son sac, marqué de son nom ; l'eunuque y met l'argent, le ferme : le page le cachette ; et il n'en est définitivement le maître qu'à sa sortie du sérail. Outre la solde, les itch-oghians ont un petit revenu extraordinaire nommé *djuzlyk* : il résulte de fondations faites par des pages morts au sérail, lesquels laissent la totalité, ou une partie de leurs biens, à condition qu'on priera Dieu pour le repos de leurs âmes. Cette prière consiste à réciter, par jour, autant de *djouz*, trente et unième partie de l'Alcoran, que le revenu de la somme se peut diviser en parcelles de trois aspres, prix fixe de chaque *djouz*. Ces fondations ne se font pas seulement par les itch-oghlans qui demeurent au sérail ; plusieurs personnes qui y ont été éle-

vées, et qui ont eu part au profit de ces fondations, assignent, en mourant, des sommes considérables aux mêmes conditions. Ce casuel augmente le revenu des pages, de trente aspres par jour, au moins, et produit encore un meilleur effet, car, pour réciter les *djouz*, il faut savoir lire parfaitement l'arabe ; et ce motif d'intérêt augmente leur application à l'étude de cette langue. Les plus jeunes sont sous la direction des autres, qui gardent leurs hardes et l'argent qu'ils peuvent amasser au-delà de leur solde. Celui que tous les itch-oghlans retirent des vacoufs, des fondations, des gratifications extraordinaires à la fête du Beyram, ou de tout autre objet, n'entre point au trésor ; il sert pour leurs menus plaisirs.

A la fête du Beyram, le plus ancien page de chaque odah a cent sequins vénitiens ; les pages de l'hass-odah en reçoivent quatre-vingts, et ceux des trois autres chambres quarante ; le gouverneur de l'hass-odah, le silih-dâr et le tchocadar, quatre cents ; le capitaine des portes, l'intendant du sérail, le trésorier du dedans et les chefs des deux autres chambres, reçoivent cinquante mille aspres.

Chaque odah est gardé par un officier particulier qui en a la clef ; personne n'y entre sans sa permission.

Les empereurs, jusqu'à Soléïman, ayant toujours vécu au milieu des camps, n'avoient point établi d'ordre et de classes distinctes entre les jeunes enfants que l'esclavage vouoit à leur service. Ils vivoient pêle-mêle, et

Itch-oghlân.
Garçon de la Chambre.

Rekab-dâr-âghâ.
Porte. Tabouret.

étoient appliqués indifféremment à toutes sortes d'emplois. Ce sulthan les divisa par odah ou chambres, en assignant à chaque odha ou chambre des devoirs particuliers.

Les itch-oghlans sont partagés en quatre chambres qui sont au-delà de la salle du dyvan, à gauche dans la troisième cour du sérail. La gravure en regard offre un itch-oghlan de la troisième; à côté de lui se voit le rékab-dâr-agha, qui fait partie des tchaouchs, et dont nous parlerons néanmoins dans ce chapitre, attendu que cet officier étoit autrefois tiré du corps des itch-oghlans.

Quoique les Turks ne parlent des divers odahs qu'après avoir traité de l'hass-odah, *chambre suprême*, nous croyons devoir suivre un ordre diffé-

rent, attendu que les autres chambres sont les degrés qui conduisent à l'hass-odah.

Dans le collége de Péra on élève un très-grand nombre de jeunes enfants qu'on entretient de tout aux dépens du sulthan. Ils reçoivent par jour une somme équivalente à cinq ou six sous de notre monnoie : apprendre à lire, à écrire, s'instruire de la religion, en pratiquer les préceptes avec une rigoureuse exactitude et sous des maîtres sévères, telles sont les occupations de ces jeunes élèves.

Nos lecteurs, que nous allons entretenir des occupations journalières et successives des itch-oghlans, ne trouveront peut-être pas déplacée la digression que nous allons nous permettre ici sur la calligraphie turke, ou

sur la manière d'écrire des Othomans.

Les Orientaux écrivent de droite à gauche. Ils ne connoissent point l'usage des tables, et c'est leur genou ou leur main gauche qui leur sert de pupitre : ils ne remuent pas les doigts en écrivant, mais ils font glisser leur papier sous la plume, suivant les contours qu'ils veulent tracer. Quelquefois ils mettent sous leur papier un carton un peu plus grand que la main, ou quelque chose de semblable, afin de soutenir le papier, qui d'ailleurs est beaucoup plus fort que le nôtre. On se sert d'une grande feuille roulée, qu'on ouvre à mesure, pour en remplir le blanc.

Ils raient ordinairement leur papier, à moins qu'ils n'écrivent en caractères *djéry*, qui exigent que les lignes soient

tracées d'une manière courbe ; alors ils se contentent de tracer une perpendiculaire pour indiquer la marge. On peut juger de la position du papier, de la main et du corps de l'écrivain, par l'inspection de la planche ci-jointe, où l'on voit un itch-oghlan écrire sous la dictée d'un de ses maîtres.

Les Turks et les autres Orientaux se servent pour écrire de divers instruments dont quelques-uns nous sont inconnus, et les autres ont quelque chose qui diffère des nôtres.

Ils ne connoissent point nos plumes, et emploient à la place certaines petites cannes ou roseaux qu'ils nomment calam. Ces cannes viennent de Hellah près de Dourak : on les sème dans les marais formés par le Tigre et l'Euphrate. La moisson de ces cannes

Tich-eghlan écrivant avec le Calam.

Maître d'écriture.

5.

1.

3.

1.

4.

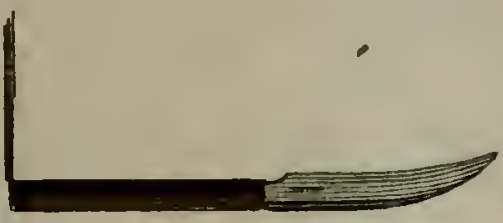

2.

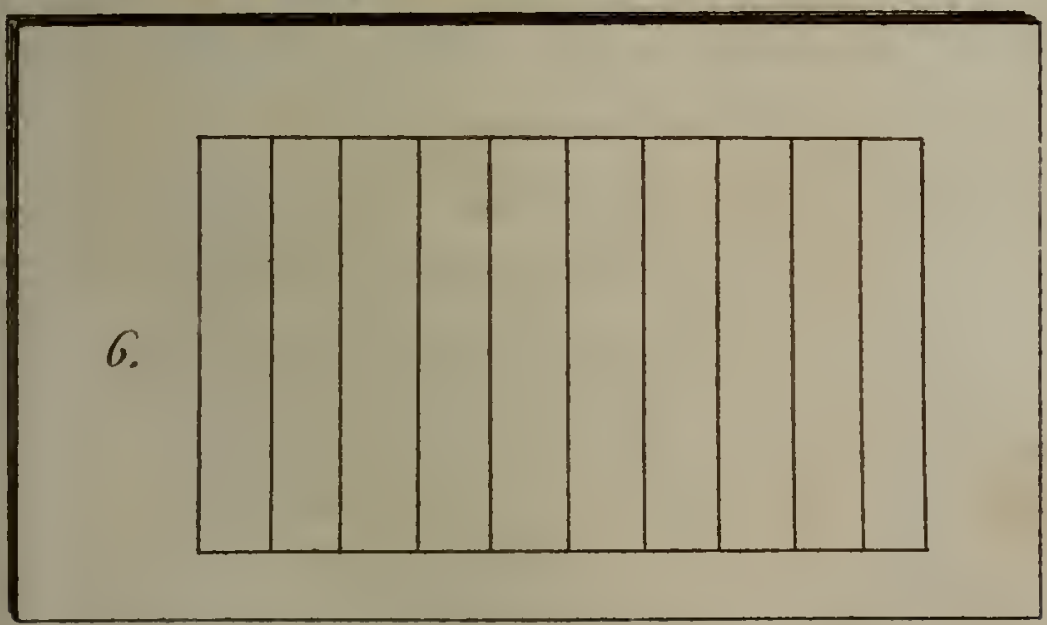

6.

A.

étant faite, on les met tremper par poignées dans les marais même ; ce qui leur donne une couleur de feuille morte. Séchées et préparées, elles acquièrent une certaine dureté qui les rend propres à écrire. En les taillant on a soin d'enlever toute la moelle du dedans, et il ne reste qu'une espèce d'écorce mince, lisse, élastique, et qui a assez de force. Au reste, le papier étant uni comme une glace, on n'est pas obligé d'appuyer ; ce qui fait qu'on casse rarement ses calams, qui sont de toute grosseur. (*Voyez* la planche A, n°. 1.)

Chez nous, plus un canif est étroit de lame, plus nous l'estimons ; chez les Orientaux, c'est le contraire. Leurs canifs (*calam-t'rach*, coupe calam) ressemblent à un petit couteau ; le

manche est long et étroit ; et leur longueur ordinaire, y compris la lame, est d'environ six à huit pouces. (Même planche, n°. 2.)

Le mecta est une petite plaque de bois, d'écaille, d'ivoire ou d'argent, sur laquelle on pose le calam pour en couper le bec. (Même planche, n°. 3.) Cet instrument est indispensable, parce qu'on pose le calam sur le dos pour couper le bec, et qu'il est trop dur pour pouvoir le couper sur l'ongle.

Pour bien écrire sur leur papier lisse, les Orientaux sont obligés de se servir d'une sorte d'encre grasse et épaisse. Elle est composée de noix de galle et de charbon pilé ou de noir de fumée. On la délaie dans de l'huile. Elle n'est pas désagréable au goût, et ne jaunit presque jamais. Ils ont aussi

des encres de couleur bleue, rouge, verte, etc., etc., et une espèce d'encre d'or extrêmement belle, qu'ils nomment *ma-ed-deheb* (eau d'or).

Les encriers les plus communs sont en cuivre. Leur forme est ronde. (Planche A, nos. 4 et 5.) On les surmonte d'un étui de carton peint et enjolivé, sur lequel on lit souvent des vers arabes, turks ou persans, écrits sur des banderoles en spirale. Cet étui sert à mettre les calams, le canif et le meqta. (Planche B, no. 11.) D'autres encriers sont en argent ou en or. C'est un long étui carré ou octogone, au bout duquel sur l'une des faces est une petite boîte ou cornet dans lequel on met l'encre. On place cet étui diagonalement dans la ceinture comme un poignard, et l'on peut facilement y

puiser l'encre dans cette position. (Planche B, n°. 7 ; et au tome 4, la planche du bacht-chaouch.)

Le papier fabriqué au Levant est épais, et fait avec des morceaux de coton assez grossier ; il est gris, sans force, et se casse facilement lorsqu'il est ployé : aussi les Turks se servent-ils de papier d'Europe, qu'ils tirent de Venise. Ils le lissent, l'appliquent sur une planche de bois de châtaignier (planche B, n°. 8), et le frottent avec un œuf de cristal muhr, (même planche, n°. 10), qui pèse une demi-livre. Parfois on le frotte avec du savon, afin de le rendre plus coulant.

On ne se sert en Turkie, ni de crayons, ni de règle pour rayer le papier. On coupe un morceau de carton mince de la grandeur de la feuille sur

8.

9.

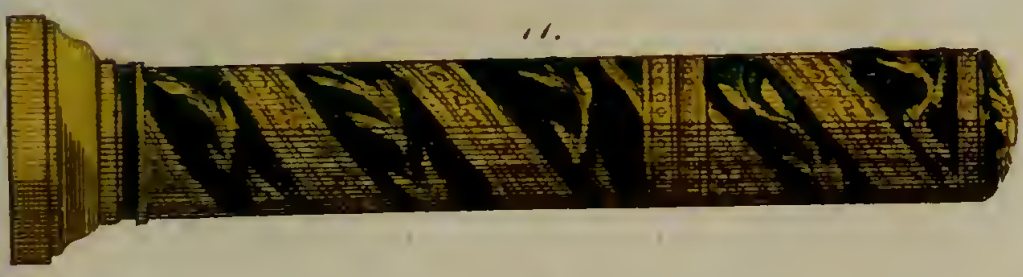

B.

laquelle on veut écrire. On marque le nombre de lignes qu'on veut y faire entrer, puis on tend des fils de soie attachés aux deux bouts de chaque ligne ; on place cette espèce de poncis sous la feuille de papier, et on appuie légèrement dessus avec le doigt, ou simplement la manche de la robe : le fil de soie, qui bombe sur le carton, s'imprime dans le papier, et d'un seul coup on règle deux pages, l'une en creux, l'autre en relief. Cette manière de régler le papier est très-commode, et pourroit être d'une grande utilité dans nos bureaux. Lorsqu'on a fini d'écrire, il suffit d'appuyer un peu sur le papier pour faire disparoître les raies. (Planche A, n°. 6.)

Lorsque les Orientaux écrivent en gros caractères, ils tiennent ordinaire-

ment sous leur main un morceau de peau à poils tournés vers le papier. Par ce moyen, la main glisse avec beaucoup de légèreté, et se prête mieux aux traits allongés et courbes des lettres orientales que les Turks ne font jamais à main levée. Quant aux seize différentes sortes d'écritures, qui se ressemblent entr'elles à peu près comme chez nous, la coulée, la ronde, la bâtarde, l'anglaise, la tremblée, etc., nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage qui nous a fourni les détails que l'on vient de lire (1).

Les Orientaux, et principalement les Persans, excellent dans le dessin

(1) Cours d'Arabe moderne, ou Développements des principes de cette langue, etc., etc., par A. F. G. Herbin. Paris, 1803. In-4°.

des vignettes ; les couleurs y sont d'une grande fraîcheur, et les fleurs enlacées avec grâce. Ils font aussi des enlacements ou traits de plume qui représentent des oiseaux, des quadrupèdes, etc., formés avec des lettres ou même des mots entiers.

Les Turks observent dans leurs lettres missives une foule de petites pratiques de politesse auxquelles ils attachent beaucoup d'importance. Le papier le plus respectueux est blanc à fleurs d'or ; ils écrivent le nom de la personne et ses titres en lettres d'or ; la marge doit être très large, etc., etc. : mais la dernière civilité consiste dans l'enveloppe formée avec un sac de broderie, lié par un fil d'or et de soie, et scellé avec de la cire d'Espagne. Ils ne remplissent jamais plus d'une page. Ce

seroit une grande impolitesse que de forcer à tourner le feuillet. Ils coupent toujours l'angle droit du feuillet avec des ciseaux, comme pour marquer, observent-ils, que tous nos ouvrages, ainsi que toutes nos actions, sont pleins d'imperfections et de défauts. Enfin, ils écrivent près du cachet trois fois le mot *Qithmyr*, c'est le nom du chien des sept dormants, qui préside aux lettres missives : « Lorsque l'Eternel, di-
» sent-ils, les enleva en paradis, ce chien
» s'attacha à la robe de l'un des sept
» dormants, et fut ainsi enlevé au ciel.
» Dieu le voyant lui dit : *Qithmyr, par*
» *quel moyen te trouves-tu ici? Je*
» *ne t'y ai pas amené ; aussi ne veux-*
» *je pas t'en chasser: mais afin que tu*
» *ne sois pas ici sans patronage, non*
» *plus que tes maîtres, tu présideras*

» *aux lettres missives, et tu auras soin*
» *qu'on ne vole pas la valise des mes-*
» *sagers pendant qu'ils dorment.* »

Les Orientaux ne mettent jamais les lettres dans les mains de leurs supérieurs et même de leurs égaux, ils les déposent devant eux à leurs genoux, et lorsqu'ils les donnent aux porteurs, aux courriers ou à d'autres gens au-dessous d'eux, ils les jettent au loin ; c'est là leur pratique constante et sans exception. Ils ne sauroient cependant en donner aucune raison, et ils disent là-dessus comme sur bien d'autres choses : *àâdah âst* (c'est la coutume).

Revenons aux itch-oghlans : ils sont rigoureusement surveillés dans leurs premières études ; c'est plutôt pour leur inspirer le respect qu'ils doivent

au livre sacré, au livre par excellence, au *Coran*, que par le désir de les rendre savants. La plupart même sortiroient du sérail sans savoir lire, si la lecture des versets du Coran ne leur devenoit pas lucrative, au moyen des fondations établies à cette condition. On les fait etudier tous les jours. Il y en a un qui prononce à haute voix, les autres répètent mot à mot après lui. Ceux qui réussissent sont estimés dans leur odah. On les honore du nom de *thâlebi ìlm*, curieux de science. Ils enseignent les autres; et, lorsqu'ils ont dans le kiler-odah, ils font quelquefois la fonction d'imams ou curés.

On fait apprendre à ceux qui savent lire, et qui témoignent le désir de connoître les langues à fond, la grammaire et la syntaxe, en leur donnant

des traités faits par des auteurs arabes. On ne leur prêche que civilité, modestie, politesse, honnêteté. On leur enseigne surtout à garder le silence, à tenir les yeux baissés, et les mains croisées sur l'estomac. Ils passent six ans à recevoir cette première instruction, soit dans le collége de Péra, soit dans la chambre qui leur est destinée dans le sérail, et qui est pour eux le premier odah.

Le deuxième odah, *kiler-odah* ou *kylâr-odahsy*, chambre de l'office, les reçoit ensuite. Soixante ou quatre-vingts pages sont employés à la garde des sucreries, des confitures et des parfums, et à leur confection. Ce sont eux aussi qui préparent les cordiaux, et tous les breuvages exquis

destinés pour la bouche de l'empereur ou celle de ses femmes.

La gravure en regard de la page (190) offre un de ces pages confiseurs.

Le kilerdjy-bachy est le premier officier de cette chambre ; le second est le kiler-kyahiacy, son lieutenant ; celui-ci a soin de tout ce qui entre dans l'office, et il doit rendre compte à l'autre. Il a un lieu destiné pour la recette, et remet en masse chaque objet à ceux qui sont chargés du détail de la distribution. L'ancienneté fait parvenir au grade de tebsydjy-bachy, garde-vaisselle, et à celui de yémichdjy-bachy, chef des fruits.

Le kylerdjy-bachy a soixante-deux aspres de paie, et son lieutenant vingt-sept. Les autres pages ont dix aspres. Leur uniforme est de soie couleur de

feu. Ils s'adonnent aux exercices corporels, tels que les armes, l'équitation, le maniement du *djéryd*, roseau ou bâton non-armé de fer; ils préludent ainsi aux exercices militaires. Pour s'accoutumer à tendre un arc, ils en prennent d'abord un très-flexible, ensuite un plus ferme, et enfin toujours en augmentant jusqu'à ce qu'ils puissent tendre la corde de manière que le fer de la flèche ne surpasse point le bord de l'arc : ils s'exercent avec un arc de corne de buffle si peu élastique qu'un élève ne peut pas avec toute sa force, le tendre suffisamment pour placer une pièce de monnoie sur le bord de l'arc, et l'en faire tomber par le fouet de la corde.

Ils joignent à ces exercices l'étude des langues turke, arabe et persane :

ils s'attachent à se perfectionner dans l'étude de la deuxième, parce que c'est en cette langue que sont écrits les meilleurs livres de religion et de jurisprudence, les arrêts des cadhys et des autres officiers de justice qui sont sous la juridiction de ces derniers. Ceux que leur goût portent à l'étude des lois, s'acquièrent une haute réputation, en apprenant par cœur le Coran. S'ils y réussissent, on les considère comme des personnes sacrées ; ils s'élèvent à la fonction d'imams des mosquées impériales, et peuvent parvenir à celles de cadhy-molla, cadhy-lechker ou casy-asker, et peut-être de mufty.

Celui qui réussit à bien peindre l'écriture, ce qui est fort difficile, devient écrivain et contrôleur du trésor.

Il ne faut pas s'étonner si l'on fait grand cas de ceux qui savent bien lire, et parfaitement écrire; il y a seize sortes de caractères si différens les uns des autres, qu'il est impossible de les lire sans une application toute particulière. Ils étudient aussi le persan, langue dont les finesses, l'abondance et l'harmonie suppléent à la stérilité et à la rudesse de la langue turke. Les livres persans qu'ils expliquent ordinairement, sont des nouvelles agréablement écrites en prose et en vers, et qui roulent presque toujours sur les devoirs de la vie et les règles de la politesse. Les pages restent quatre ans dans cette chambre avant de passer dans le troisième odah. On peut voir le costume d'un page de cet odah, en

regard de la page 175 ; il est à côté du tezkeredjy-bachy.

Le troisième odah, seferly-odahsy (chambre des guerriers), leur offre des occupations d'un autre genre, qu'ils doivent cependant allier avec leurs études spirituelles de l'odah qu'ils quittent. Ces occupations sont mécaniques, et sembleroient, aux yeux d'un Européen policé, les ravaler aux métiers des artisans ; mais en Turkie, on ne connoît point ces distinctions ridicules qui vouent au mépris les occupations manuelles. On leur apprend à faire des flèches, à coudre, à broder sur cuir, en soie, en or, en argent. Ils ont même porté cet art à un point de perfection inconnu à nos ouvriers les plus habiles. Ils s'appliquent en outre à ce qui peut les rendre propres

au service particulier de Sa Hautesse, à raser avec soin, à faire les ongles, à plier des vestes et des turbans, à servir dans le bain, à laver le linge, et à dresser des chiens et des oiseaux. Leur chef s'appelle tchâmachirdjy-bachy, *le blanchisseur.* Les pages de cet odah cherchent surtout à exceller dans les exercices corporels. Leur adresse et leur force à tirer l'arc, à manier le sabre et le javelot, à monter à cheval, à lutter, surpassent l'imagination. Ils frappent de leurs flèches les fers des chevaux; en courant à toute bride, ils atteignent un but éloigné de quatre-vingts pas, et font la même chose en retournant l'arc, et le tirant par-dessus leur tête. L'exercice du sabre, *matrak*, se fait d'une manière assez particulière. La main droite armée d'un

sabre de bois, et ayant de la gauche un petit coussin, au lieu de bouclier, ils se portent, en s'approchant, et en se retirant, des coups si fréquents, que l'œil a de la peine à les distinguer.

La principale leçon est d'apprendre à faire de grandes blessures, et surtout, de viser à abattre la tête d'un seul coup. Ils s'y exercent en taillant une grosse chandelle de suif par le milieu, sans la rompre ; en coupant en deux, à course de cheval, un bonnet de feutre jeté en l'air ; en essayant d'abattre, d'un seul coup, une tête de mouton frais tondu.

Le cruel Amurat aimoit si fort cet exercice, dans lequel il excelloit, qu'il ne rougissoit pas de se déguiser pour faire lui-même les fonctions de bourreau. Secrètement amenés au sérail

par ses ordres, les criminels condamnés à mort étoient décapités par lui. L'amusement favori du fameux Muley-Ismael étoit à la fois de se mettre en selle, de tirer son sabre, et d'abattre, d'un seul coup, la tête de l'esclave qui lui tenoit l'étrier.

Le djéryd (1), et le javelot, se manient à cheval. C'est l'exercice le plus ordinaire. Les pages s'y exercent d'abord à pied, avec une barre de fer qu'ils lancent du plus loin qu'ils peu-

(1) Ce mot arabe désigne un rameau de palmier dépouillé de ses feuilles, et dont les Orientaux se servent en guise de javelot, dans ces exercices militaires auxquels cette arme *courtoise* a donné son nom. Le *djéryd*, apporté en Espagne par les Arabes, a de là passé en France, et me paroît être l'origine de nos derniers tournois. L-s.

vent, et le plus près d'un but désigné. Lorsqu'ils y sont suffisamment exercés, ils éprouvent la plus grande facilité à manier, à cheval, la lance ou le djéryd, et manquent rarement leur but.

Ils ignorent le manége des chevaux avec toutes les recherches que nous y mettons, tels que les voltes, les courbettes, les galops sur la hanche, etc.; mais ils poussent leurs chevaux au grand galop, et ne laissent pas de faire des tours extraordinaires, tels que de ramasser de l'argent à terre en courant à toute bride, de se tenir debout sur la selle, de courir à toute bride les deux pieds posés sur deux chevaux différens, de seller et desseller un cheval, et passer dessous sans quitter la course.

La lutte est encore un de leurs exercices. Les lutteurs sont nus, à la réserve d'un petit caleçon de cuir gras, court et serré. Ils se frottent d'huile, battent trois fois les mains l'une contre l'autre, et s'étreignent avec force. Pour être vainqueur, il faut faire perdre terre à son adversaire, et le terrasser de manière à ce que ce soit son dos en retombant qui touche d'abord le sol.

Ce dernier exercice et d'autres plus violents encore sont réservés aux zuluflys baltahdjys. A certains jours de l'année, les pages exécutent à cheval, dans l'enceinte du sérail et sous les yeux de Sa Hautesse, des combats simulés où leur vigueur, leur adresse et leur présence d'esprit peuvent être appréciées. Armée du djéryd, une troupe de pages en combat une autre à nombre égal.

Tous ceux d'un parti s'élancent avec impétuosité sur ceux du parti contraire. Ils manient le djéryd avec tant d'adresse et de vigueur, que rarement ces petites guerres se terminent sans qu'il y ait du sang de répandu. La présence du sulthan, l'espoir d'être distingués par lui, leur inspirent une émulation qui a des résultats heureux pour quelques-uns, et funestes pour d'autres.

Les pages restent quatre ans dans cette chambre que le souverain affectionne particulièrement, et d'où il tire les pages du trésor et les quarante pages du hass-odah.

Les quatorze années qu'ils passent dans les trois odahs dont nous venons de parler, sont pour eux le temps d'un noviciat difficile; ils ne se parlent qu'à

certaines heures, et leurs entretiens sont modestes et sérieux : s'ils se visitent quelquefois, c'est toujours sous les yeux des eunuques qui les suivent partout : ce n'est qu'après avoir étudié leur caractère et leur esprit, qu'on en rend au prince un compte favorable. On place dans la cavalerie ceux qui n'ont point montré une réserve et une discrétion exemplaires, et qui n'ont point le don de la persévérance dans un genre de vie, que la contrainte, les plus durs traitements, les bastonnades même, pour les moindres fautes, rendent extrêmement pénible.

Quoique le nombre des pages du seferly odahsy ne soit pas fixé, il est moins considérable que celui du premier odah; d'ailleurs tous ces pages ne pouvant point parvenir au hass-odah

qui ne peut être composé que de quarante : les uns sont placés dans le hazneh-odahsy, les autres faits mouteferraca (gentilshommes de masses), tchechmirs (gentishommes servants), ou spahys, et on leur donne une forte solde.

Avant de parler du quatrième odah ou de la chambre du trésor, nous allons traiter séparément du hass-odah, qui, suivant les Turks, est la première chambre, mais que nous avons rejeté après le kiler-odahsy et le seferly-odahsy, pour les raisons que nous avons exposées plus haut.

DU HASS-ODAH,

OU

CHAMBRE PARTICULIÈRE.

Le hass-odah est la chambre la plus importante, à cause de sa dignité, et parce qu'elle sert d'antichambre à l'appartement impérial, et que tous les pages qui la composent ont des charges qui les approchent de Sa Hautesse, et leur donnent la qualité d'arzaghalar, terme dont nous donnerons plus bas la signification et les attributs.

Le mot *hass-odah* signifie *chambre particulière*; on n'y arrive qu'après

s'être perfectionné dans les autres, et s'être rendu digne d'approcher du sulthan, qui y passe la plus grande partie du jour. Ces pages se nomment hass-odahli; leur nombre est de quarante, dont les pensions sont différentes suivant leur emploi.

Les quatre grands dignitaires du sérail sont : le silihh-dâr-agha, le tchoucâh-dâr-agha, le dulbend-dâr-agha, pris dans les quarante pages de l'hass-odah et le rékab-dâr-agha pris dans les corps des tchaouschs.

Le silihh-dâr-agha, dont on voit la gravure en regard, est le page qui porte l'épée du sulthan dans les cérémonies publiques, il a soin des cimeterres, des fusils, des flèches et des autres armes du souverain; c'est lui qui coupe les viandes à sa table, et

ilbend-dâr-âghâ. *Silehh-dâr.*

de-Turban du Sultan. *Porte-Epée du Sultan.*

qui goûte les mets et les boissons en sa présence, de peur de poison. Il est le grand-maître de la maison impériale, et son autorité s'étend aussi sur le reste de l'empire d'une manière particulière. Les grands ne lui parlent qu'avec le plus profond respect; ils ne lui écrivent jamais, sans lui donner le titre de mussahib, ou conseiller privé, quoiqu'il ne lui soit point attribué dans les actes publics. Un silihh-dâr-agha peut aisément, s'il est homme d'esprit, prendre beaucoup d'ascendant sur le sulthan qui ne fera rien sans sa participation. Le vizir et les autres grands-officiers sont si persuadés de son crédit, qu'ils reçoivent ses requêtes comme les ordres mêmes de l'empereur, et l'on prévient plutôt ses demandes, qu'on ne les lui accorde.

Le silihh-dâr-agha et les trois autres officiers nommés plus haut, mangent à une table particulière, servie dans la chambre du silihh-dâr; elle est abondante, et ils envoient une partie des plats aux maîtres et aux pages de la musique; les autres pages de la même chambre vivent des restes de la table du grand-seigneur.

Le tchocah-dâr-agha, ou premier valet de chambre, garde le manteau de l'empereur, et lui tire ses bottines dans le sérail; il est d'un rang inférieur au silihh-dâr; mais il le surpasse quelquefois en crédit, et n'est pas moins à portée de s'insinuer dans l'esprit du souverain.

Le rikiab-dâr-agha (voyez la gravure, pag. 139) tient l'étrier quand le sulthan monte à cheval; il a soin de

tout ce qui regarde les riches harnois, les housses et l'équipement des chevaux de Sa Hautesse; le tabouret qu'il tient à la main sert au sulthan à monter à cheval : au lieu d'un pareil marche-pied, le sulthan fait usage assez souvent d'un muet, qui se met à terre sur les genoux et sur les mains. On a répété bien des fois que le grand Tamerlan, après avoir vaincu Bajazet, l'avoit fait renfermer dans une cage de fer, qu'il faisoit traîner partout à sa suite, et même qu'il ne montoit à cheval qu'en posant les pieds sur cette cage, où gémissoit son malheureux captif : ce fait est rejeté par les bons historiens; nous ne l'avons point cité dans la partie historique de notre ouvrage, et nous n'en parlons ici que pour répondre d'avance à ceux qui nous re-

procheroient d'avoir omis dans cette histoire les faits les plus frappants, tels que celui-ci, le récit de la mort d'Irène, etc.

Le dulbend-dâr-agha (voyez la gravure précédente) est celui qui plisse le turban (1); il a sous lui trois autres officiers, qui participent à cet honneur; c'est à lui que les pages de seferly-odahsy remettent les turbans qu'ils ont blanchis, après les avoir séchés et parfumés.

---

(1) Le mot turk dulbend paroît être la corruption du persan *dilbend*, l'enveloppe du cœur, péricarde; on nomme ainsi la mousseline qui enveloppe le *caouc* ou calotte destinée à couvrir la tête. L'enveloppe a donné son nom à la coiffure entière, et ce nom a été corrompu en passant dans nos langues d'Europe; on en a fait *turban*.

L-s.

Les plus importants, après ces quatre premiers pages du hass-odah, se nomment bitchiaklu ; ils ont le pouvoir de porter un couteau à la ceinture : il y en a douze :

1°. Le qémysslar-agha, chambellan, qui tient la clef de la chambre de Sa Hautesse, et fait blanchir son linge ;

2°. Le berber-bachy, premier barbier ;

3°. L'ybryc-dâr-agha, qui porte une sorte de cafetière d'or ou de vermeil remplie de l'eau que le grand-seigneur boit, et dont il se lave ;

4°. Le pechkirdjy, gardien et distributeur du linge de table ;

5°. Le cherbetdjy, échanson, qui a soin des liqueurs, des tasses de porcelaine et des bouteilles ; si le grand-seigneur boit du vin, ces dernières

sont cachetées, et le cachet n'en est enlevé qu'en présence de Sa Hautesse ;

6°. Le sofrahdjy, qui met la table, et a soin du pain ;

7°. Le thournadjy-bachy, premier intendant des gardes ;

8°. Le zaghardjy-bachy, premier intendant des chiens de chasse ;

9°. Le tchachnehguyr (1)-agha, premier maître d'hôtel ;

10°. Le mohhacebehdjy (2)-bachy, contrôleur-général des dépenses ;

---

(1) *Tchachnehguyr*, mot persan composé de *tchachneh*, dégustation, et de *guyr*, impératif de *guiriften*, prendre.

L-s.

(2) *Mohhâcebeh* (compte), mot arabe auquel on a ajouté la terminaison turke *djy*, indiquant l'agent ; *ce qui* transforme en adjectifs les substantifs arabes.

L-s.

Itch-oglan-aghâcy. *Tezkirédjy-Bâchy.*

Page du Sultan. *Secrétaire du Sultan.*

11°. Le teskeredjy (1)-bachy, secrétaire du grand-seigneur. (Voyez la gravure en regard.)

12°. Le thyrnakdjy (2)-bachy, celui qui rogne les ongles de Sa Hautesse.

Un Vénitien, qui possédoit cette dernière charge, à laquelle il étoit parvenu, après avoir reçu l'éducation des itch-oghlans, devint si zélé Musulman, qu'il voulut convertir sa mère à l'islamisme ; le grand-seigneur la demanda formellement au doge de Venise : le sénat ne voulut pas se brouiller avec la Porte pour une cause si légère ; la bonne femme fut embarquée pour

---

(1) *Teskereh*, et plus correctement *tedzkéréh*, est un mot arabe qui signifie requête. L-s.

(2) *Thynak*, mot turk qui désigne les ongles. L-s.

Constantinople : elle vit son fils ; mais l'éclat de sa grandeur ne l'éblouit point ; elle demeura attachée au christianisme, reçut des présents, et retourna à Venise.

Les seize premiers pages ne quittent jamais le sulthan, que lorsqu'il entre chez ses femmes ; et s'ils ont des maisons à la ville, ils peuvent y aller, mais sous l'obligation de se trouver à tous les repas que Sa Hautesse fait dans le sérail ou ailleurs.

Le hass-odah jouit d'un privilége dont les autres chambres ne jouissent pas. Le gouverneur n'a pas le pouvoir de punir les pages, sans la participation du grand-seigneur ; il peut seulement les réprimander et les frapper légèrement sur le cou. Si la faute mérite une punition plus forte, il en demande la

permission : Sa Hautesse ordonne le châtiment, et le sillihh-dâr le fait exécuter le sabre nu à la main : si le page fait quelque résistance, on lui ôte le turban, et on le chasse honteusement par la porte du jardin, après lui avoir coupé le collet de sa veste.

Le trône impérial est posé à l'un des coins du hass-odah ; c'est une espèce de chaise d'or, sur laquelle repose une cassette de même métal, qui renferme la veste du prophète, dont nous parlerons ailleurs. Cette cassette suit le sulthan ; le chameau qui la porte n'est jamais employé à aucun autre usage.

L'on n'a pas moins de soin de l'étendard du prophète ; on ne le porte qu'à la suite du sulthan et du grand-vizir ; il est enveloppé d'un fourreau de taffetas vert, et on ne le déploie jamais que

dans les grands dangers, soit qu'il s'agisse de rallier l'armée ou d'apaiser une sédition. Cet étendard est appendu dans le hass-odah avec le sabre et l'arc du prophète, les armes d'Aboubekr, d'Omar, et de plusieurs de ses disciples ou de ses successeurs. Un sulthan les a fait couvrir d'argent et de vers apologétiques. Les trophées d'armes font les plus beaux ornements de cette demeure impériale : on y garde aussi le tapis et le coffre d'Aboubekr.

Il y a dans le hass-odah une fontaine, dont le bassin est de marbre, devant lequel s'exécutent les petites comédies, les représentations de marionnettes, et les autres divertissements; c'est aussi devant ce bassin que le grand-vizir et les autres digni-

taires traitent avec Sa Hautesse des affaires les plus importantes.

Lorsqu'un page est enfin parvenu à cette chambre d'honneur, toute son application est de captiver les bonnes grâces du sulthan. S'il y réussit, sa fortune est faite ; car il n'en sort que pour être revêtu d'un emploi considérable, et comblé de toutes sortes de bienfaits par son maître.

HAZNEH-ODAHSY (1),

(CHAMBRE DU TRÉSOR.)

Le nombre des pages du trésor n'est pas fixé. Ils sont quelquefois deux cents, mais il ne peut y en avoir moins de cent vingt.

Le heznah-dâr-bachy (le payeur), a quatre-vingt-deux aspres de paie,

(1) Les Turks prononcent communément *hasnéh*, corruption du mot arabe *khazynéh*, trésor.

et son lieutenant soixante-douze. Le reste des pages n'a que six sous par jour et l'entretien : leur livrée est verte. Le haznah-dâr-bachy est le gardien du trésor. Il a un appartement particulier attenant à la chambre générale, et les itch-oghlans sont obligés de le servir.

Le haznah-dâr-kiahyacy est ordinairement le plus ancien des pages de cette chambre : il y couche ; mais de jour il occupe une chambre particulière auprès du trésor, où les ouvriers vont le chercher quand il faut faire quelques ouvrages pour le grand-seigneur, fondre les pièces d'argent ou d'or pour faire de la monnoie.

Les occupations de ces pages, outre celles qui leur sont communes avec les autres odahs, sont de trans-

crire les comptes, de nettoyer les habillements magnifiques et les fourrures précieuses du souverain. Ils doivent avoir le même soin des habillements grossiers de peau de mouton ou de chevreau des premiers empereurs. Ils changent aussi les sacs de cuir qui contiennent l'argent, lorsque ces sacs ne peuvent plus servir. Cette opération a lieu en présence du haznah-dâr-bachy, et du haznah-dâr-kiah-yacy. Les petites sommes qu'ils peuvent détourner pendant cette revue, ne les enrichissent pas tant qu'une vente qui se fait trois fois l'année dans l'intérieur du sérail. On y porte les meubles inutiles, les dépouilles des pachas que l'on a fait mourir, et dont on a confisqué les biens.

Cet encan se fait ainsi : Le haz-

nah – kiatiby, l'écrivain du trésor, consigne ce qui est à vendre à six pages qui font la fonction de crieurs; ils vont exposer, aux portes des autres chambres, tous ces effets, qui consistent en habillements, sabres, selles, housses, brides, tapis, coussins et meubles précieux. Chaque itch-oghlan est reçu à faire son enchère; mais ceux du trésor, qui sont d'intelligence avec les crieurs, achètent à bien meilleur marché ces objets, qu'ils revendent ensuite fort cher à des marchands de la ville.

L'époque qui donne le plus d'occupation à ces pages, est la fête du Beyram. Il faut qu'ils sortent des coffres tout ce qu'il y a de plus précieux, pour l'étaler dans les quatre chambres; les pierreries, les bijoux,

les instruments de prix, les riches harnois, etc. etc. Les sacs d'argent doivent être alors offerts aux yeux des habitants du sérail.

ARZ-AGHALARS (1),

OU

PAGES QUI ONT LE DROIT DE PRÉSENTER DES PLACETS AU GRAND-SEIGNEUR.

Tous les pages du hass-odah, et les quatre premiers des trois autres chambres, sont arz-aghalars, et ont le droit de présenter des placets au sulthan. C'est à eux qu'il faut s'adresser pour obtenir justice et demander des grâces.

(1) Ce mot est composé de l'arabe *àrdh*, que les Turks prononcent *àrz*, requête ; du turk *agha*, chef, et de la marque du pluriel turk *lar* ou *ler*. L-s.

Ils sont honorés et recherchés par les plus grands dignitaires de l'empire, qui ont à tout moment besoin de leur ministère. Le grand-vizir tient une étroite correspondance avec les principaux, afin d'avoir des espions fidèles et secrets, et pour empêcher qu'ils ne lui nuisent dans les moments où Sa Hautesse cause familièrement avec eux.

La marque distinctive des arz-aghalars, est un petit couteau qu'ils portent à leur côté. Il y a, en tout, cinquante-six arz-aghalars, savoir : les quarante du hass-odah, les douze des trois autres odahs, le capou-aghacy, le saraï-kiahyacy, le saraï-aghacy, le hass-odah-bachy. La qualité d'arz-aghalar est le degré qui conduit aux plus hautes dignités, telles que celles

de silihh-dâr, de tchocahdar, dul-bend-dâr ; lesquels ne sortent jamais du sérail qu'ils ne soient beygler-beygs ou vizirs.

Ces dignitaires jouiroient de plus de liberté que les autres, si leurs fonctions ne les enchaînoient pas sans cesse auprès de la personne du prince qu'ils ne peuvent pas quitter le jour. Ils sont obligés, pour se divertir entre eux, de prendre sur les heures du sommeil. Ils s'assemblent, pour cela, dans l'une de leurs chambres, et le plus souvent, dans l'appartement des eunuques : ils y passent la nuit à faire de la musique, à boire, à chanter ; mais au point du jour, tous sont à leur poste, comme s'ils n'avoient point veillé. Ils ont cependant des moments de récréations dont ils profitent pour

jouer aux échecs, aux dames, au manghalah, à un jeu appelé tavella, qui a quelque rapport avec notre trictrac. Ils ne jouent jamais d'argent.

Les pages des odahs inférieurs ont des jeux auxquels ils ne se livrent guère qu'en l'absence de Sa Hautesse. Autrefois, ils ne pouvoient se divertir entre eux, que dans les six jours de fête du Beyram. Leurs jeux sont ceux de nos pensionnats. Ils n'y a pas long-temps qu'on leur a permis une espèce de jeu de paume, avec des balles de cuir seulement, dans le vestibule de leur adah.

CHAMBRE

DE LA MUSIQUE.

Il y a, dans le sérail, une chambre où l'on enseigne la musique. Elle est appelée mechk-hanéh (1), et le maître s'appelle sàzend-bâchy; il est icth-

(1) C'est par corruption de *moucycah-khânèh*, maison de la musique. Le mot moucycah est visiblement emprunté des langues européennes; khânéh est persan, et les Turks, en l'adoptant, en ont corrompu la prononciation; ils disent *hanéh*, *hanah*. *Sàzend* est un nom persan adopté par les Turks; il signifie *faisant*, *exécutant*, participe présent du verbe *sakhten*. L-s.

oghlan, et monte à son tour au hass-odah. La gravure en regard le représente dans son costume de cérémonie, en jouant du thambourah : à côté de lui, est un confiseur du sérail, dont nous avons parlé (page 153). Les itch-oghlans, qui ont du goût pour la musique, vont prendre tous les jours, à neuf heures du matin, des leçons du sàzend-bâchy.

Ce maître donne seulement des leçons de musique vocale ; il vient de la ville des autres maîtres qui enseignent à jouer des instruments. La gamme des Turks est composée de douze tons ; ils apprennent par routine, et battent la mesure avec un tambour de basque. Les plus beaux airs se nomment *mourrabè*, vers musicaux, et sont écrits en vers persans. Ceux qu'on

Tchenguye.
Musicien du Serrail.

Khalvâdjy.
Confiseur du Serrail.

nomme *turky*, écrits en langue turke, se chantent en s'accompagnant avec un petit instrument nommé *rebah*, dont le corps est une moitié de calle-basse ; le manche, long d'une demi-aune, n'est pas plus gros que le pouce, et il n'a que deux cordes de laiton. Les chansons nommées turky sont fort goûtées des janissaires ; elles ont quelque chose de martial pour l'air et les paroles, qui traitent ordinairement d'exploits et de faits d'armes.

Le thambourah est, suivant Todérini, un instrument de huit cordes, dont sept sont d'acier, et une de laiton ; de façon qu'en le touchant, on trouve la mesure des tons ; on en joue avec une petite lame flexible d'écaille ; il n'est ouvert en aucun endroit, et n'a,

suivant Niébuhr, que deux cordes d'acier, que l'on monte sur le même ton : le corps de l'instrument est de la grosseur d'un demi-boisseau, et le manche long de trois pieds et demi. Nous donnons, d'après le même voyageur (planche C, n°. 1, et planche D, n°. 5), deux thambourahs de proportion différente : il paroît que *thambourah* est le nom général des instruments à cordes.

Le thambourah est très en vogue en Turkie ; car on s'en sert toutes les fois que les femmes s'amusent à danser ou à chanter dans le harem. On a déjà pu le remarquer, pag. 163 de ce volume, entre les mains d'une musicienne esclave, et, pag. 190, entre les mains du tchenguy.

Les Turks ont un violon comme le

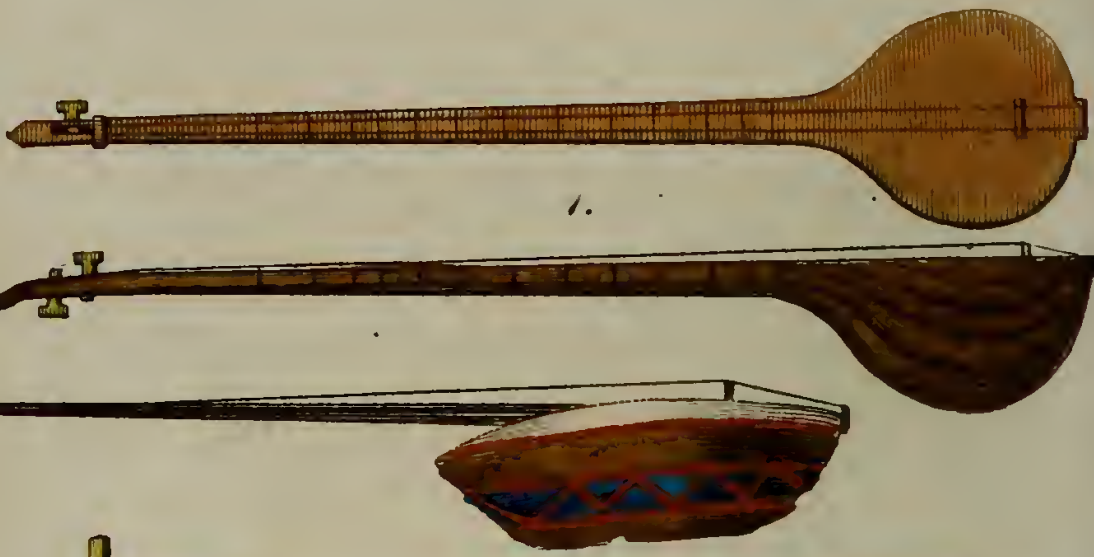

1.

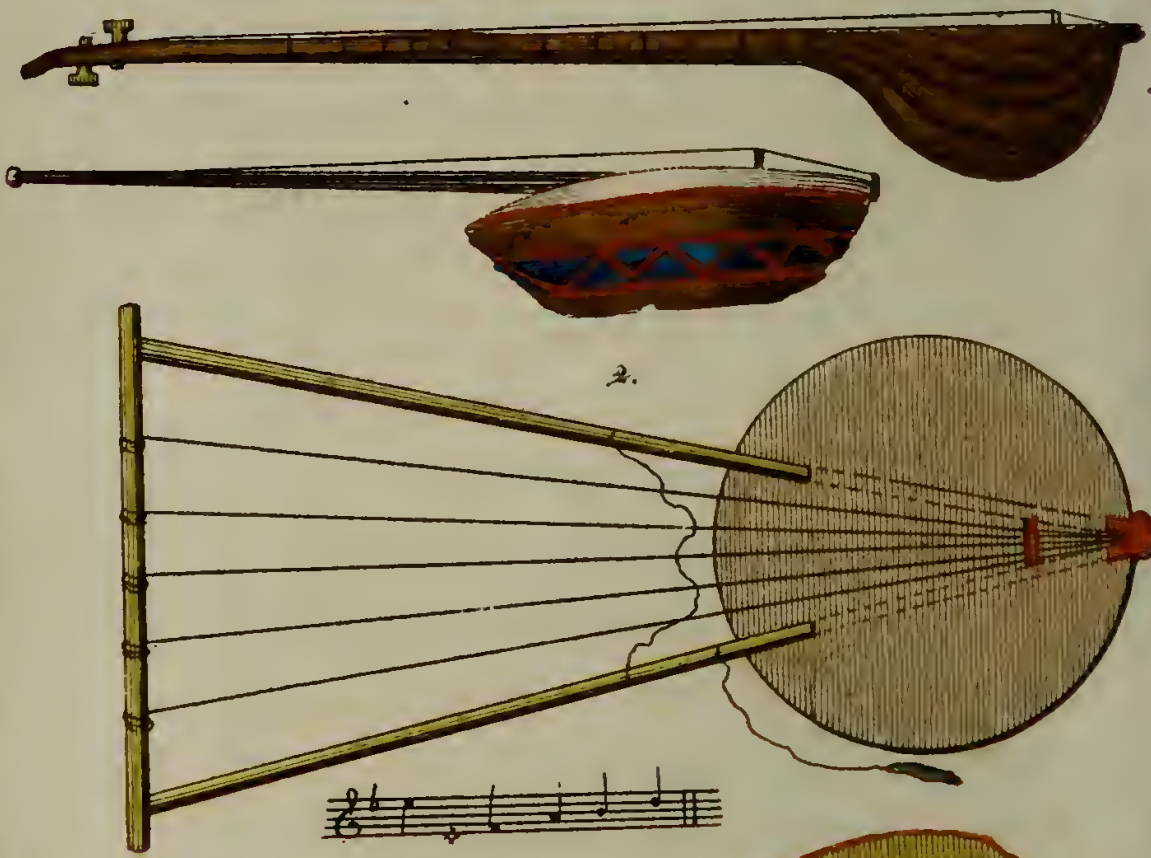

2.

3.

C.

nôtre, qu'ils nomment keman; ils en ont aussi un que l'on voit (planche C, n°. 3), qui a trois cordes de boyau, dont deux, latérales, sont fort élevées, mais moins que celle du milieu. Cet instrument à archet, nommé *lyra* par les Grecs, ne se touche point par le haut, mais de côté avec les ongles; si l'on passe l'archet sur les trois cordes à la fois, l'on donne une basse continue : cet instrument n'est pas haut, et se joue pourtant dans la même position que nos violes d'amour.

Nous ferons remarquer l'instrument (planche C, n°. 2), que Niébuhr a vu au Caire, entre les mains d'Egyptiens de Dangola, et qu'ils jouoient de deux manières, soit en le pinçant, soit en passant rudement sur les cordes un morceau de cuir qui pend

à côté : la ressemblance de sa forme avec celle de la vraie lyre, représentée dans les bas-reliefs et les peintures antiques, le rend remarquable. Le corps de l'instrument est une sorte d'assiette creuse de bois, avec une petite ouïe dans le fond, et recouverte par dessus d'une peau tendue. Deux bâtons qui tiennent par le haut à un troisième passent obliquement dans la peau, sur laquelle posent cinq cordes à boyau soutenues par un chevalet ; cet instrument est sans chevilles. On roule les cordes autour du bâton supérieur, avec un petit morceau de toile. Le ruban qui est derrière aide à tenir commodément la main, ou plutôt les doigts contre les cordes : on joue de cet instrument en dansant.

Nous donnons aussi (planche D,

n°. 4,) un instrument à archet en usage parmi les Arabes; il est à une seule corde de crins de cheval, et n'a pas plus de deux pouces d'épaisseur, le corps couvert par-dessus et par-dessous d'une peau tendue; près du manche se trouve une ouïe. Cet instrument est tout à la fois violon et tambour.

L'instrument, (planche D, n°. 6), est appelé *semendje* par les Arabes; il est à une, deux ou trois cordes; le pied est de fer, et passe dans le manche, à travers le corps de l'instrument, qui n'est le plus souvent qu'une noix de coco, avec une petite ouïe dans le milieu de sa partie convexe.

L'instrument (pl. D, n°. 8), est un pot d'argile cuite, fait exprès de cette figure, et couvert d'une peau tendue :

on le tient sous le bras, et on en joue de la main opposée. Une autre sorte de petit tambour sert à des mendiants de l'Yémen pour annoncer leur présence, et accompagne chez eux le chant de quelques versets du Coran. A un petit tambour (planche D, n°. 9), sont suspendues deux boules : pour frapper le tambour des deux côtés, ils n'ont besoin que de tourner l'instrument avec rapidité, en le tenant par le manche ; ce qui favorise leur paresse, et leur laisse une main libre pour recevoir les aumônes. Nous remettons au quatrième volume la description des instruments à vent et des tambours proprement dits.

La seule musique instrumentale est employée pour les troupes. Elle est composée de hautbois, de trompettes,

D.

timbales, tambours, cors de chasse, etc. : elle est nommée *mehter*. Autrefois elle sonnoit soir et matin l'entrée et la retraite au sérail ; mais cet usage, qui troubloit le repos des sulthanes, a été aboli. Les joueurs d'instruments militaires ne demeurent point au sérail, mais aux diverses casernes des janissaires et des sphahys.

Ceux des itch-oghlans qui savent jouer des instruments militaires, ont occasion d'exercer leur talent à la fête du Beyram, et dans la caïque de Sa Hautesse. S'il sort quelques pages du hass-odah, on se rappelle des itch-oghlans musiciens, et ils sont souvent promus à des emplois importants.

Le grand-seigneur ne prend guère le divertissement de la musique que pendant qu'on le rase. Le sàzend-ba-

chy conduit les musiciens ; il ne chante pas, et marque seulement la mesure avec un tambour de basque (planche D, n° 7.)

On mêle à cette musique des baladins qui chantent et jouent des castagnettes en dansant. (Voyez la planche en regard.) Ces baladins se nomment *tchenguy*, et ce nom est commun aux personnes des deux sexes.

Nous aurons occasion de parler encore de la musique, en traitant, dans le volume suivant, des instruments militaires ; et dans le sixième volume des amusements turks.

Tchenky àrrety.
Danseuse.

Tchenky,
Danseur.

BAZAMI-DIL-SIZ (*Muets*),

ET

DJUDJÈH (*Nains*).

Il y a dans le palais du sulthan un grand nombre de sourds et muets, et on recherche surtout ceux qui sont d'une très-petite taille. Ils logent la nuit dans les pavillons des pages, et le jour ils restent devant la mosquée des itch-oghlans. Leur emploi est de tenir la portière fermée quand le sulthan parle dans son cabinet particulier avec le vizir, le qyzlar-agha ou quelqu'autre, et d'empêcher que personne

n'approche. La création de ces domestiques remonte au règne de Soléïman Ier.

Ce sulthan avoit ordonné à son grand-vizir de réunir, dans le sérail, des esclaves de toutes les nations pour en former les odahs des itch-oghlans. Parmi le grand nombre de jeunes garçons que cet officier réunit en peu de temps de toutes les parties de l'empire, Soléïman remarqua deux frères qui, ne pouvant pas se parler devant lui, se faisoient des signes. Le sulthan les interrogea chacun en particulier sur ce qu'ils avoient voulu exprimer par leurs gestes; ils avouèrent ingénument qu'ils s'étoient demandé ce que l'on vouloit faire d'eux, au moyen d'un langage de convention, qui ne s'exprimoit que par signes.

Cette nouvelle manière de se faire entendre parut au sulthan très-ingénieuse, et conforme au respect dû à sa personne. Il ordonna qu'on s'en servît au sérail, où ce langage muet est si fort en usage que l'on n'y parle presque pas autrement, surtout dans le hass-odah et en présence du sulthan. Bientôt ce prince fit venir au sérail de véritables muets de naissance. Ces muets, appelés par les Turks *bazami-dil-siz* (1), hommes sans langue, et *by-zuban* par les Perssans, sont ordinairement offerts à Sa Hautesse par les pachas ou autres grands qui les recherchent et les paient fort cher.

---

(1) *Bazam*, prononciation turke du mot arabe *Badzam*, homme ; *dil siz*, mot turk composé de *dil*, langue, *zuban* en persan ; *siz*, sans, *by* en persan. L-s.

Dans la plupart des descriptions de la cour othomane, on assure que les muets étoient autrefois employés à mettre secrètement à mort les victimes de la mauvaise humeur du sulthan, et qu'ils furent dans la suite chargés de l'exécution des ordres de mort dans tout l'empire. Sans escorte, ils se rendoient aux points les plus éloignés de la capitale, présentoient au pacha ou au condamné, quel qu'il fût, le *khathi-chérif* (ordre impérial) qui demandoit sa tête. Il la présentoit au cordon de soie du fatal messager, après avoir accompli le namaz ou la prière. Cette étonnante résignation provenoit de la persuasion où étoient et où sont encore les musulmans que mourir par les mains ou les ordres du sulthan, c'est être martyr et expier tous ses

péchés en ce monde. Ajoutons aussi que toute résistance seroit difficile; car, nous le répétons, celui qu'un khatichérif a proscrit, est à l'instant abandonné par ceux même auxquels il étoit le plus cher; il ne trouveroit pas d'asile dans son harem : ses femmes s'empresseroient de le livrer à l'exécuteur des ordres du monarque. Les pachas modernes sont moins dociles : plusieurs ont fait disparoître l'ordre auguste, le fatal cordon et le sinistre messager.

L'emploi des muets comme bourreaux ne nous paroît pas avoir été suffisamment constaté : c'est une chose inouïe que les muets, les nains ou les fous, aient maintenant la moindre part à une affaire sérieuse; tous sont au sérail sur le pied de bouffons. Le nom-

bre des muets est de quarante : il y en a toujours dix dans le hass-odah ; quelques-uns deviennent les favoris du sulthan, d'autres lui servent de jouets. Il a la cruauté de faire battre ces derniers les uns contre les autres; il les fait jeter dans une citerne, située dans une des cours du hass-odah ; les force souvent à s'y jeter d'eux-mêmes, pour ramasser au fond de l'eau quelques pièces de monnoie ; les expose ainsi à la risée de ses principaux itch-oghlans, et quelquefois se fait un plaisir de leur faire subir d'ignominieux traitements.

On sait que la nature, qui prive ces êtres malheureux du sens de l'ouïe, et conséquemment de la parole, les en dédommage par une intelligence et une pénétration si vives, qu'ils peuvent connoître, aux mouvements des lèvres

et aux gestes des personnes, ce qui fait le sujet de leur entretien. Ils ont le talent de s'exprimer à la fois par les gestes et par les attouchements, de manière à être compris la nuit comme le jour. Leur langage par signes est devenu l'étude des courtisans, celle même du sulthan, qui s'en sert pour donner certains ordres, ou quand l'envie lui prend de parler à ses muets favoris.

L'histoire a conservé le nom du muet Mahomet, ou dil-siz Mohhammed, qui sauva la vie au célèbre Kiuperly. Le qyzlar-agha arrachoit au foible Achmet III l'ordre fatal. Le muet, qui avoit levé doucement la tapisserie de la portière, reconnut à leurs gestes et aux mouvements de leurs lèvres qu'ils concertoient la dé-

position du vizir ; il courut lui donner avis du danger qui le menaçoit, et n'eut pas de peine à se faire entendre de Kiuperly, qui étoit familiarisé avec le langage des muets.

Cet usage d'avoir des nains et des bouffons s'est à peu près perdu en Europe ; mais il a toujours subsisté dans l'Orient. Tamerlan, campé près de Yénychehr (Néapolis de l'Asie-Mineure), passa trois jours à écouter Nassred-dyn-Khodjah. Ce bouffon, ou plutôt cet Esope turk, charma si fort le prince avec ses fables, qu'il lui fit oublier de saccager la ville. Au bruit de l'approche de Tamerlan, les habitants avoient fait des préparatifs de défense. Nassred-dyn fit son possible pour les en dissuader, s'offrant d'aller, de leur part, en ambas-

sade vers Tamerlan. Prêt à partir pour cette commission, il se mit à songer en lui-même quel présent il pourroit porter à un ennemi si redoutable. Il crut devoir lui offrir des fruits. « *Mais,* » dit-il, *un avis est toujours bon ; il* » *faut que je consulte ma femme.* » Il va donc la trouver, et il lui dit : « *Quels fruits te semblent devoir être* » *plus agréables à Tamerlan, des* » *figues ou des coings ?* » « *Des coings,* » répondit-elle ; *car, étant plus gros* » *et plus beaux, ils ne peuvent pas* » *manquer de plaire davantage.* » Sur quoi il répliqua : « *Quelqu'utile que* » *soit un conseil pour lever nos doutes* » *dans les affaires, il n'est jamais* » *bon de suivre celui d'une femme* » (c'est un auteur turk qui parle) ; *je* » *me détermine à porter des figues et*

» *non des coings.* » Il se prépare en conséquence, et part avec sa provision. Tamerlan, apprenant que le fameux Nassred-dyn-Khodjah étoit arrivé en ambassade à son camp, le fait introduire : il étoit nu-tête et chauve, ce qui donna l'idée à Tamerlan de lui faire jeter les figues à la tête. A chaque coup, Nassred-dyn crioit, sans paroître ému : « *Que Dieu soit loué !* » Une telle exclamation excita la curiosité de Tamerlan, qui lui en demanda la raison. L'ambassadeur, avec le même sang-froid, lui répondit : « *Je remercie Dieu de ce* » *que je n'ai point suivi le conseil de* » *ma femme ; car si, d'après son* » *conseil, j'avois, au lieu de figues,* » *apporté des coings à Votre Majesté,* » *j'aurois eu la tête cassée.* »

Les djudjehs ou nains ne sont pas en si grand nombre au sérail que les muets ; Mahomet IV les réduisit à une douzaine ; leur nombre depuis n'a pas changé ; ils sont dispersés dans les deux dernières chambres, n'entrent dans le hass-odah que quand Sa Hautesse les demande. Ils n'ont que la nourriture, le logement, point de paie fixe, et seulement quelques présents aux fêtes. A leur sortie du sérail on leur fait une modique pension alimentaire.

S'il s'en trouve un burlesquement difforme, que la nature ait fait sourd et muet, et qu'on ait rendu eunuque, il est beaucoup plus estimé que les autres ; cette réunion de défauts devient pour lui un titre de recommandation ; il n'est pas rare de lui voir

faire une grande fortune. Dervych Mehemet, pacha, fit présent d'un semblable monstre à Mahomet IV, qui le trouva si fort à son gré, qu'il l'envoya à la sultane valydéh, dont il gagna les bonnes grâces. On l'habilla des plus riches étoffes; et, quoiqu'il fût blanc, l'entrée du harem ne lui fut pas interdite.

Dans les cérémonies pnbliques les nains marchent avant les pages; lorsque le grand-seigneur veut monter à cheval, leur dos courbé, sur lequel on place un coussin de velours, lui sert d'étrier.

CAPYDJYS,

OU

CAPOUDJYS (1), (*portiers*).

Le corps des capydjys, ou portiers, s'élève à quatre cents personnes commandées par quatre capitaines, qui sont de garde chacun à leur tour les jours de conseil; il y a cinquante capydjys à la porte de la première cour du sérail, et autant à celle de la cour du dyvan.

(1) Ce nom vient de *capy* ou *capou*, mot turk qui signifie une porte. L-s.

Les premiers officiers de ce corps, nommés capydjy-bâchy, sont les chambellans du prince; ils ont pour chef leur doyen, qui a le titre de *myràlem*, officier de l'étendard, ou porte-étendard : ce sont eux qui prennent sous le bras ceux qui sont admis à l'audience du sulthan, et les conduisent ainsi devant lui. C'est à eux qu'appartient l'honneur de porter la corde d'arc, quand le monarque le leur ordonne; et lorsqu'ils paroissent avec cet instrument, tout le monde est saisi de crainte (1).

Tous les capydjys sont dans la dépendance du capou-aghacy, chef des

(1) Ils n'ont pas perdu leur virilité, comme le prétendent quelques voyageurs, et comme on pourroit l'induire de ce refrain si connu, *ahi povero Capidji!*

Capydjy-Bâchy.

Chefs des Concierges.

eunuques blancs ; ils sont chargés de toutes les commissions extraordinaires qui ont pour objet l'exécution des ordres du sulthan, de quelque nature qu'ils soient : rassembler des vivres, lever des troupes, confirmer un pacha, lui soutirer de l'argent, lui couper la tête avant de le dépouiller, ou après l'avoir dépouillé de ses richesses, en conduire un autre en exil, souvent l'empoisonner en route, tout cela est du ressort des capydjys-bâchys ; c'est le casuel de leur emploi.

Quelquefois il est arrivé que des pachas ne tenant aucun compte de l'arrêt dont les capydjys étoient porteurs, au lieu de livrer leur tête, ont pour toute réponse renvoyé à Constantinople la tête du capydjy : alors la Porte n'a d'autre ressource que de

faire empoisonner ou assassiner le rebelle ; dans ce cas, l'émissaire, déguisé de son mieux, et muni d'un ordre qu'il tient bien caché, tâche d'approcher du proscrit, choisit, s'il se peut, l'heure du dyvan, et saisit l'instant de tuer son homme ; s'il a été assez adroit pour ne pas manquer son coup, il présente le khathi-chéryf : dès-lors il ne court plus aucun danger.

Le nombre des capydjys-bâchys est indéterminé : la magnificence de leurs casques, ombragés d'un immense panache, la richesse de leurs vêtements dans les jours de cérémonie, répondent assez aux titres fastueux donnés aux portes des différentes cours du sérail : tels sont les deux représentés dans la gravure en regard.

Ils ont une paie considérable, et un

zyamet de 1500 écus par an : les missions dont ils sont chargés leur procurent des avantages capables de les défrayer des grosses dépenses qu'ils font pour soutenir le luxe que leur charge les force d'étaler ; ils sont quelquefois élevés à la dignité de pacha à deux queues, et vont, en cette qualité, gouverner les provinces.

Ils portent ordinairement aux jours de cérémonie, ou lorsqu'ils sont envoyés pour quelque expédition importante, un bâton d'argent à la main ; dans leurs voyages particuliers, ou lorsqu'ils accompagnent l'armée, leur turban est d'une forme cylindrique, arrondie par le haut. Dans les camps, les capydjys ordinaires sont les gardes des tentes impériales.

Nous devons observer que dans

l'organisation de la cour othomane, et dans ses dénominations, tout atteste une origine nomade et guerrière. Pasteurs et guerriers, les Turks campoient sous des tentes ; leurs lois n'étoient que les ordres absolus qu'ils recevoient du chef qu'ils s'étoient choisi. Pour recevoir ces ordres, les chefs, les soldats, se réunissoient à l'entrée, ou *porte* de la tente du premier chef, qui, montant à cheval pour être plus facilement entendu, faisoit sans doute lui-même, à haute voix, la première promulgation de ses ordres ; il recevoit, étant à cheval, les avis de ses lieutenants, les réclamations, les requêtes des soldats, rendoit à chacun une justice, dont l'exécution ne devoit pas être différée. C'étoit à son étrier que chacun venoit implorer sa

justice ou sa clémence. C'est à cet antique usage qu'on doit la conservation, dans l'intérieur du sérail, de la dénomination d'*étrier impérial*, qui se trouve dans les pièces officielles de la Porte, dans les diplomes, les firmans, etc. etc.; c'est à l'*étrier impérial* que les ambassadeurs européens doivent adresser les notes qu'ils desirent remettre au gouvernement.

Les salahors, ou plutôt *myrâkhors* (1), sont employés aux mêmes fonctions que les capydjys; mais dans des rapports subalternes, leur adresse,

(1) Officiers de l'écurie. Le premier de ces deux mots est arabe, le second persan, et paroit avoir passé, comme beaucoup d'autres, des langues orientales dans le grec : *achyrou*, paille; *achyreion*, en grec moderne. L-s.

dans l'exécution des ordres dont ils sont porteurs, décide de leur avancement. Chargés d'accompagner le souverain, ils montent à cheval tous les vendredis, et font partie du cortége impérial lorsque le sulthan va à la mosquée; ils sont sous les ordres du *buïuk-emhrokhor* et du *kutchuk-embrokhor* (1), le grand et petit écuyer: ces deux derniers sont chargés de la surintendance générale des écuries du sérail; ce sont eux qui président à la fête de la mise au vert de tous les chevaux du grand-seigneur. Cette fête a lieu tous les ans vers la fin de juillet, et se célèbre avec la plus grande solen-

(1) *Embrokhor*, ou *imbrahor*, comme écrivent quelques historiens du Bas-Empire, sont la corruption d'*émyr àkhòr* ou *myr-âkhor*. Voyez la note précédente. L-s.

nité. Tous les officiers du sérail, tous les grands de l'empire qui se trouvent à Constantinople assistent à la sortie des chevaux. On les conduit par les rues de Constantinople jusqu'aux prairies, où ils doivent rester au vert, sous la garde de paysans bulgares, qu'on fait venir exprès de Romélie, pour remplir cette corvée, dont ils sont dédommagés par les diverses immunités qu'on leur accorde. Leurs villages sont exempts d'impôts. Le sulthan se fait un si grand plaisir de cette cérémonie, que souvent, pour voir passer une seconde fois le cortége, il se place dans un pavillon qui donne dans l'intérieur de la ville.

Les *rikiab-aghalery* (1), ou sei-

(1) Ce mot est la prononciation turke

gneurs de l'étrier, forment ce qu'on appelle l'*étrier impérial*. Ce sont le bostandjy-bachy, le buïuk-embrokhor, le kutchuk-embrokhor, et le capydjyler-kiahyacy ; mais ce dernier n'a point d'autorité sur les capydjy-bachys : c'est, en quelque sorte, un maître des cérémonies. Lorsque le sulthan sort du sérail, il est toujours accompagné des quatre seigneurs de l'étrier.

Les simples capydjys ne portent, de jour, qu'une canne d'Inde à la main; la nuit, ils sont armés d'un khandjiar, ou poignard, et d'un sabre. Ils ferment la première porte, et remettent la clef à un des deux capydjy-bachys

---

de l'arabe *rékâb*, qui signifie en effet un étrier. L-s.

qui sont de garde à la seconde porte, qu'ils ont soin de fermer.

Les capydjys ordinaires montent tous les jours la garde à la première porte : ils tirent leur subsistance du dehors. Ceux de la deuxième porte sont nourris de la cuisine de Sa Hautesse : ils ont soin d'avertir les officiers et les personnages marquants d'assister aux cérémonies du Beyram et du Mevloud (1), et en reçoivent des présents : outre une paie journalière, il leur

(1) Fête de la naissance du prophète : elle se célebre chez les Turks, et chez tous les Sunnytes, le 12 de la lune de rebyi 1^er^, c'est-à-dire du troisième mois de l'année musulmane ; elle fut instituée par le sulthan Mourad ou Amurat III, en 1588. Les chiytes, ou sectateurs d'Aly, célèbrent la même fête le 17 du même mois.

L-s.

revient, tous les mois, une assez bonne gratification. Leurs enfants sont préférés pour les bureaux des mohacebeh (1).

D'autres sont employés au service des eunuques, où ils ne profitent pas moins : on les appelle *coula-sofulari*. Les affaires et les commissions dont ils sont chargés dans l'intérieur de la ville les exemptent de la garde des portes.

Tous les capydjys montent, à leur tour, à divers petits emplois qui sont assez lucratifs. Le portier attaché au service des eunuques noirs éprouve, de leur part, beaucoup de prévenances. Sa fonction est de demeurer

(1) C'est-à-dire, pour être *mohacebedjy*. (Voyez l'explication de ce mot), page suivante. L-s.

continuellement à la porte des appartements pour recevoir les ordres des eunuques. Il est le chef des capydjys qui leur sont attachés.

Il y a quatre mohacebedjys, ou contrôleurs, qui tiennent les registres des noms de tous les capydjys. La faculté qu'ils ont, au décès d'un capydjy qui avoit une grosse solde, de disposer en faveur d'un ou de deux de ses camarades du surplus de la solde ordinaire après avoir remplacé le défunt, leur donne du crédit dans leur corps.

Les capydjys peuvent prétendre à deux charges assez considérables et d'un grand revenu, celles de *peych-kechedjy*(1) et de *mataradjy*. Ces deux

(1) Mot dérivé du persan *peych-keche*, présent qu'un inférieur offre à son supérieur. L.-s.

charges ne peuvent être occupées que par deux individus tirés de leur corps.

Le peych-kichdjy met en ordre les présents que les ambassadeurs font au sulthan. Ces présents sont étalés dans la cour du dyvan. Il est aussi maître des cérémonies; il enseigne aux pachas et aux autres dignitaires celles qu'ils doivent observer en allant la première fois baiser la veste du sulthan. Il passe devant eux et fait le premier toutes les révérences et génuflexions nécessaires : les ornements dorés de son turban le distinguent des autres capydjys.

Nous ne terminerons pas cet article sans rapporter une anecdote puisée dans la courte relation de M. Beauvoisin; elle donnera la mesure du respect aveugle et fanatique des serviteurs du sérail pour le sulthan.

Sélym III se disposoit un jour à sortir de ses jardins par une de ces petites grilles de fer dont nous avons parlé dans la description du sérail : un capydjy, en se hâtant d'ouvrir celle où il étoit de garde, se prit la main entre la grille et la muraille : déjà le cortége du sulthan s'étoit formé en haie, et les bostandjys étoient adossés à cette grille ; le malheureux capydjy, malgré la douleur cruelle qu'il éprouvoit, ne fit entendre aucune plainte ; il demeura dans cette position tout le temps que le cortége mit à passer. On le retira évanoui ; ses quatre doigts coupés tombèrent à terre, et pourtant il eût péri plutôt que de manquer au respect dû à son souverain, en rompant le silence, et en demandant du secours.

BOSTANDJYS (1).

Le sulthan Soléïman est le fondateur des bostandjys, ou jardiniers; il en fixa le nombre à cinq mille. Ne trouvant pas les janissaires assez soumis pour les rendre, en quelque sorte, maîtres de la personne de leur empereur, il confia la garde de son sérail aux jardiniers, dont il fit un corps mi-

(1) *Bostân*, en langue persane, signifie un jardin fruitier, un verger. Le célèbre poète Sady a donné ce nom à un poëme moral aussi recommandable par la philosophie des idées que par la beauté des images et le charme du style.

L-s.

litaire qui garde les dehors des palais impériaux, et qui en cultive les jardins. Cet établissement occasionna une révolte parmi les janissaires, déjà irrités de ce qu'au siége de Rhodes, Soléïman leur avoit défendu le pillage. Par la suite, Mehemet Kiuperly, grand-vizir, réduisit le corps des bostandjys à trois mille. Il est maintenant de cinq à six mille hommes. Il fut long-temps la pépinière des meilleurs soldats: d'abord on tira d'entre eux les *delys* (les déterminés, les furieux), qui étoient à la vérité tout ce qu'il y avoit de plus bas parmi les Turks; mais on choisissoit les plus vigoureux pour en former les janissaires. L'un servoit de degré à l'autre. Aujourd'hui que le corps des janissaires se recrute facilement, soit par leurs enfants, soit par ceux qui s'y enrôlent

volontairement, on a renoncé à en prendre parmi les bostandjys, qui demeurent attachés à la garde des palais du sulthan, à la culture de ses jardins, et à ramer sur sa caïque. Le corps des bostandjys est plutôt domestique que militaire; et, sur le grand nombre d'individus dont il se compose, on prétend qu'on trouveroit à peine un fusilier.

Un simple bostandjy change neuf fois de ceinture avant de parvenir au premier grade de son corps, qui est de pouvoir être employé comme rameur sur la caïque du grand-seigneur; fonction qu'on peut regarder comme le premier degré par lequel on arrive aux plus grandes charges. La première ceinture est de bure, et de couleur bleue; la seconde blanche, la troisième

jaune, la quatrième blanche et bleue, sont de drap; la cinquième est de toile blanche, la sixième de soie blanche, la septième de toile noire; la huitième et la neuvième sont de soie noire.

Leurs habillements sont d'un gros drap bleu ou rouge, les manches serrées au poignet avec un petit parement noir qui règne aussi sur le collet de la veste. Un bonnet cylindrique de drap ou de feutre rouge, retombant par derrière vers le tiers de sa hauteur, leur sert de turban; ils n'ont point de barbe : ce privilége est réservé au bostandjy-bachy et aux principaux hassékys, exclusivement. Leur paye est modique.

Ils sont distribués en odahs ou chambres. Chaque odah est gouverné par le doyen. Le cuisinier change tous

les trois mois, afin que plusieurs puissent jouir de ce petit emploi qui les distingue. Ils sont obligés de porter secours en cas d'incendies, soit à Constantinople, soit dans les endroits où il y a des résidences impériales.

La plupart des bostandjys sont tirés des *adjem-oghlans*. On choisit ceux qui sont le plus robustes. Après avoir passé par les grades inférieurs, ils deviennent hassékys, favoris du bostandjy-bachy; ou, pour mieux dire, ils font partie des quarante bostandjys que cet officier-général emploie pour l'exécution de ses ordres, et qui ne le quittent que pour s'acquitter des commissions qu'il leur donne.

De hassékys ils deviennent *ousta*(1),

(1) *Ousta* ou *oustad;* ce mot persan signifie maître. L-s.

concierge de quelque palais impérial, puis tchaouch, dont le nombre est de huit : le plus ancien se nomme bach-tchaouch.

L'odah-bachy, le kiahya et le bostandjy-bachy, sont les officiers principaux de ce corps.

L'odah-bachy, à la suite du grand-vizir, est l'agent des affaires de ce corps auprès de ce premier ministre ; s'il est assez adroit pour conserver ses bonnes grâces,et mériter sa confiance, il peut devenir hasséky-agha, favori du sulthan, ou bostandjy-bachy. La fonction de l'hasséky-agha auprès de Sa Hautesse, est de commander en l'absence du bostandjy-bachy partout où elle va. On regarde cet cfficier comme l'exécuteur de sa justice : il est vrai qu'il en reçoit les marques à son ins-

tallation, par le sabre que l'empereur lui donne, et qu'il a seul le privilége de porter toujours au côté ; mais il en fait rarement usage. Il a toujours un valet auprès de lui, pour les exécutions. Dans les jours de cérémonie, il marche à pied près de la croupe du cheval de Sa Hautesse ; dans d'autres temps, il le précède à cheval, pour être plus prompt à partir s'il reçoit des ordres ; sa fonction est alors celle d'un aide-de-camp. Il doit être intelligent et capable de répondre aux diverses questions de Sa Hautesse, sur les lieux qu'elle visite.

Le kiahya des bostandjys est la seconde personne de ce corps, et le lieutenant du bostandjy-bachy, auquel il succédoit autrefois; mais le hasséky-agha a trouvé, depuis long-temps, le

moyen de le priver de cette prérogative : aussi tout son espoir est-il de vieillir dans son emploi, ou d'obtenir comme vétéran une forte pension de retraite.

Les canons du sérail sont servis par les bostandjys ; la poudre, les boulets, toutes les munitions et les instruments nécessaires sont dans leurs magasins. Lorsqu'il leur manque quelques-uns des articles que ce service exige, le bostandjy-bachy présente son placet au gouvernement, qui ordonne au topjy-bachy, général de l'artillerie, de lui délivrer la quantité qu'il demande.

Les *oustas* afferment les jardins, suivant leur grandeur : c'est le grand-seigneur qui paye, nourrit et entretient les jardiniers qu'ils ont sous leur conduite ; ils sont eux-mêmes salariés,

quoiqu'ils retirent un profit assez considérable des fermages des jardins impériaux ; en outre, si Sa Hautesse va se promener dans l'un de ses jardins, et qu'elle y séjourne quelque temps, l'ousta ne paie point de redevances cette année.

Les bostandjys ne sont point dispensés du service de guerre, ce qui sert quelquefois de prétexte au bostandjy-bachy pour tirer de l'argent de ceux de son corps qui ont de la fortune, et qui, pour s'exempter d'aller à l'armée, peuvent faire des sacrifices pécuniaires.

Tous les vendredis, les chefs des jardiniers rendent compte au bostandjy-bachy du produit de la vente des denrées du potager de Sa Hautesse ; l'argent qui en provient est

proprement le patrimoine du prince, car il est destiné pour sa bouche : aussi prend-il souvent plaisir à voir travailler ses jardiniers ; mais il faut qu'il soit seul : s'il est accompagné de quelques sulthanes, les bostandjys se retirent précipitamment ; et celui qui se trouveroit, par malheur, sur son passage, seroit sacrifié sur-le-champ.

Le bostandjy-bachy jouit d'un pouvoir qui ne s'étend pas seulement sur les jardins et sur les jardiniers, mais encore aux environs de Constantinople jusqu'à la mer Noire : cette charge n'est pourtant pas unique ; il y a deux bostandjy-bachys, l'un de Constantinople, et l'autre d'Andrinople. Celui de Constantinople, qu'on nomme général des jardins, a un pouvoir et des revenus beaucoup plus

considérables que l'autre, qui est indépendant du premier, et nommé aussi intendant des jardins.

C'est le grand-seigneur qui donne au bostandjy-bachy de Constantinople la pelisse de zibeline pour marque de sa dignité ; il est le seul de son corps qui puisse avoir une pelisse fourrée de martre en présence de Sa Hautesse : il porte un bonnet de drap rouge, de la même forme que les bostandjys ordinaires ; il est le seul qui puisse porter la barbe dans l'intérieur du sérail. C'est une prérogative que le grand-seigneur n'a réservée que pour lui-même et le bostandjy-bachy ; son bonnet, ses babouches, couleur orange, le font distinguer de Sa Hautesse, qui les porte couleur citron (1).

(1) Voyez dans le cinquième volume,

Il a de très forts appointements, et un casuel considérable. Il commande absolument tous les bostandjys, pourvoit à toutes les charges et à la direction générale de tous les jardins royaux de Constantinople et des environs, au nombre de soixante et douze, et de ceux de Smyrne, de Magnésie, d'Alep, de Pruse ou Broussah, et de Nicomédie ou Isnk, où il envoie des concierges à son choix. Sa juridiction s'étend depuis les Dardanelles jusqu'à l'embouchure de la mer Noire, et sur quantité de villes qui sont le long de cette mer : il fait l'office de lieutenant de police ; c'est le casuel le plus important de son em-

---

pour le costume des simples bostandjys, le personnage qui conduit un *arabah*, sorte de charrette.

ploi ; mais il en résulte quelquefois de grands abus. Le baron de Tott décrit dans ses *Mémoires*, d'une manière très-pittoresque, l'effet que produit l'arrivée du bostandjy-bachy, lorsqu'il fait le soir sa ronde sur le canal du Bosphore : toutes les sociétés répandues sur le rivage se dispersent ; les femmes surtout fuient à la hâte vers les habitations. Un soir, dit-il, le grand officier parut dans son bateau armé de vingt-quatre rameurs ; il venoit de châtier quelques ivrognes, et de faire saisir quelques femmes un peu trop gaies, qui étoient tombées sous sa main : il finit par aborder sans bruit le kiosque d'une dame grecque ; et après avoir écouté quelques minutes la conversation qui s'y tenoit, cet officier escalada les grillages, avec plu-

sieurs de ses gens. La dame et son ami en furent quittes pour tous les diamans, tous les bijoux, et tout l'argent qu'ils avoient sur eux ; et il n'y avoit point à hésiter ; car le bostandjy-bachy, qui les avoit surpris, alloit les faire saisir pour les mettre dans son bateau, et les conduire en prison, si son avarice ne l'avoit enfin rendu traitable.

Lorsqu'on voit redescendre la caïque du bostandjy-bachy, et qu'on s'est assuré qu'il retourne à Constantinople, alors la liberté de se promener en réveille le désir : en très-peu de temps, la mer se trouve couverte d'un nombre prodigieux de petites embarcations remplies de dames ; on vogue sur le canal, au son des instruments, on longe les maisons construites sur ses rives,

on en critique les propriétaires, qui, de leur kiosque, critiquent à leur tour; et l'on prend, chemin faisant, des notions, dont le bostandjy-bachy pourroit faire un grand profit.

Si cet officier entend du bruit dans quelque maison, et qu'il y voie de la lumière à des heures indues, il fait jeter des pierres aux fenêtres, sur le moindre soupçon, fait ouvrir les portes, et visiter partout, et punit souvent le maître par une amende et des coups de bâton. Il juge prévôtalement les malfaiteurs, dont ses gens s'emparent, de quelques crimes qu'ils soient coupables : s'il s'agit de vols, et que ceux qui ont perdu retrouvent, par son moyen, ce qui leur a été pris, il en tire dix pour cent. Il est aussi capitaine-général des chasses de Cons-

tantinople et des environs, à trois ou quatre lieues à la ronde, et surintendant des fontaines et des eaux qui viennent au sérail ou dans la ville. Si ses gens surprennent des chasseurs, et s'en rendent maîtres, ils leur ôtent leurs armes, et les lui amènent pour en faire justice.

Il juge souverainement les bostandjys, sans qu'aucun autre juge en puisse connoître. Il tient dyvan le vendredi, dans le grand cabinet du bord de la mer : tous les oustas des jardins et du canal sont obligés d'y assister, et le naïb de Yegny Qalèh y sert de greffier pour dresser les sentences qui sont sans appel : tout le monde y peut porter les plaintes contre les bostandjys ; sa justice est sévère, et il ne leur pardonne rien.

Le jour du Beyram, il présente à Sa Hautesse les vingt-quatre bourses du revenu des jardins ; elle lui donne, pour récompense, une veste de zibeline, et quinze places de spahys, de tchaouchs et de capydjys, depuis huit aspres de solde jusqu'à quatorze. Il en gratifie ses domestiques.

Le privilége de tenir le gouvernail de la caïque du sulthan, ou de celle de la valydéh, lui donne beaucoup de crédit, et le moyen de servir ses amis, ou de nuire à qui lui déplaît. Nous rapportons ici un trait dont M. Petis de La Croix fils (nom aussi célèbre parmi les orientalistes que parmi les drogmans), a été témoin. Nous devons, ainsi que nous l'avons annoncé dans la préface de cet ouvrage, un grand nombre de détails à sa relation

manuscrite et inédite, intitulée *le Sérail des Empereurs Othomans ;* relation qu'il dédia à Louis XIV.

En 1678, Mustapha, bostandjy-bachy, eut besoin de quelques pièces de grosse toile de voile pour fermer une galerie : il les fit demander à l'intendant, qui lui en envoya de si mauvaises, qu'il les refusa. Cet officier connut très-bien que Mustapha étoit fâché, et que ce n'étoit point par délicatesse qu'il n'acceptoit pas son présent : néanmoins, il ne se soucia guère d'apaiser son indignation, se croyant hors de la portée des traits de son inimitié : mais le bostandjy-bachy ne manqua pas l'occasion de s'en venger.

Un jour que le sulthan étoit sur le canal, il lui prit envie de se divertir, et de faire collation dans un jardin ; il

demanda à Mustapha où l'on pourroit débarquer ; celui-ci lui répondit que l'intendant des galères avoit un très-beau sérail, et qu'il ne pouvoit pas choisir un endroit plus délicieux. Le sulthan lui donna ordre de faire avertir l'intendant, auquel il en coûta sa maison, et un présent de dix mille écus, qu'il se seroit épargnés avec deux cents écus ou environ de toile.

La direction générale de l'entrée du vin établit des rapports fréquents entre le bostandjy-bachy et les ambassadeurs, qui n'en peuvent pas faire entrer une seule bouteille sans son consentement, quoiqu'ils aient une permission de la Porte, qui spécifie la quantité. Ses gens assistent au déchargement des tonneaux, et les jaugent d'une manière assez arbitraire.

Pour parer à tout, il faut souvent offrir au bostandjy un présent qui surpasse le prix d'acquisition. Ordinairement, les ambassadeurs cèdent leurs droits à quelque cabaretier, qui leur fournit ce qui est nécessaire à leur consommation. Pour trouver du bénéfice dans cet arrangement, le cabaretier fait venir un plus grand nombre de pièces de vin, pour lesquelles il n'a qu'un seul présent à donner au bostandjy-bachy. Celui-ci cherche à tirer du cabaretier le plus possible, et augmente ainsi son revenu de deux ou trois mille écus par an.

Outre la somme annuelle que les ambassadeurs paient pour droits de chasse, on voit les bostandjys-bachys venir quelquefois effrontément leur demander des présents : c'est une lu-

nette d'aproche, une montre de prix, ou tout autre objet : il est impossible de les refuser, à cause de la multitude de rapports qu'on est obligé d'avoir avec eux.

LES BALTAHDJYS (1).

Il y a deux sortes de baltahdjys, qui sont des fendeurs de bois ; les uns se nomment *zulufly*, du mot *zuluf*, qui, en turk et en persan, signifie une boucle de cheveux : en effet, ils avoient originairement, suivant les anciens canons, une boucle de cheveux tombant, de chaque côté, sur l'épaule ; cette boucle pouvoit répondre à ce que nous appelons cadenettes. Mahomet IV abolit cette cou-

(1) Porte-hache ; ce mot vient du turk *baltah*, hache. L-s.

tume, et leur fit prendre le costume des itch-oghlans, dont ils sont les domestiques. Ils balaient la chambre de ces derniers, fournissent l'eau, le bois et les autres objets dont ils ont besoin ; ils apportent aux eunuques le bois nécessaire pour les bains du harem, et font les commissions au dehors.

Leur nombre est moins considérable que celui des bostandjys ; ils sont nourris et entretenus au sérail, d'où ils ne sortent qu'avec le grand-seigneur ; ils obéissent au capou-aghacy et à leur kiahya. La vétérance dans leur emploi leur donne droit à une forte paie, double de celle qui leur est affectée ; outre la subsistance et la solde, ils reçoivent pour leur entretien une gratification annuelle,

et des présents que les itch-oghlans leur font, en reconnoissance de leurs services.

Ils montent par ancienneté aux charges de leurs corps, et on ne les en tire que pour les faire passer à des postes considérables. Ceux qui n'ont point eu de commandement parmi eux deviennent spahys, ou tchaouchs. L'on n'est admis au nombre des zuluflys-balthadjys que par la faveur du capou-agahcy, qui les commande et les paie. Cette grâce ne s'accorde qu'aux jardiniers et aux pourvoyeurs du sérail.

Les simples baltahdjys, au nombre de trois cents, nourris et entretenus aux frais du sulthan, logent au vieux sérail; il en vient tous les jours soixante-dix aux portes du harem, pour

exécuter les commissions que les eunuques noirs leur donnent de la part des khatouns ou des odahlycs.

Il n'y a que les plus anciens, au nombre de cent, qui soient payés par le sulthan. Les autres servent pour la nourriture et l'habit en attendant leur rang, et ne laissent pas cependant d'acquérir quelque aisance, s'ils ont le bonheur de plaire aux eunuques, qui les recommandent aux khatouns, dont ils reçoivent des bienfaits, et le titre de leur *cahvéhdjy-bachy*, ou cafetier en chef.

L'habit de ces baltahdjys est fort simple ; il consiste en une veste de drap rouge, et en un long bonnet pointu : ils environnent les sulthanes, et portent de gros bâtons, pour écarter le peuple ; ils empêchent

qu'on ne les regarde, et veillent à ce qu'elles mêmes ne cherchent point à se faire voir en levant quelque coin de la tapisserie qui sert de portière.

Ceux qui sont de garde aux portes du harem vivent de la desserte de l'intérieur; les autres sont nourris au vieux sérail.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE.

	Pag.
Sulthan.	6
Sérail.	31
Harem.	48
Sulthane validéh.	75
Des filles et des sœurs du sulthan.	90
Vieux sérail.	99
Eunuques noirs et blancs.	106
Itch-oghlans, ou pages du sulthan.	119
Hass-odah, chambre particulière.	167
Hasnéh-odahsy, chambre du trésor.	180
Arz-aghalars.	185
Chambre de la musique.	189
Bazami-dil-siz, muets, et djudjéhs, nains.	199
Capydjys, portiers.	211
Bostandjys.	226
Baltahdjys.	247

DATE DUE

APR 6 1985			
[illegible]			
JAN 2 0 2001			
[illegible]			

DEMCO 38-297

3 1197 00494 0513